

UNIS  
POUR LES  
FAMILLES

# RAPPORT D'ACTIVITÉS ET D'ORIENTATION 2021

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
JEUDI 9 JUIN 2022  
À DIGNE-LES-BAINS



**Udaf**  
Alpes-de-  
Haute-Provence

# UNIS POUR LES FAMILLES

AFP - À COEUR OUVERT

ADMR AVENIR FAMILLES 04

ADMR ANNOT

ADMR BANON

ADMR BARRÊME

ADMR CASTELLANE

ADMR CANTON D'ENTREVAUX

ADMR DUYES BLÉONE

ADMR HAUTE VALLÉE DE L'UBAYE

ADMR MALIJAI

ADMR VALENSOLE PAYS DU VERDON

ADMR ORAISON

ADMR PEYRUIS

ADMR CÉRESTE-FORCALQUIER

ADMR SEYNE LES ALPES

ADMR SAINT ANDRÉ LES ALPES

ADMR SISTERON

ADMR VALLÉE DE L'UBAYE

ENFANCE ET FAMILLES D'ADOPTION DES AHP (EFA 04)

ASSO DÉP. DES CONJOINTS SURVIVANTS ET PARENTS D'ORPHELINS (ADCS – FAVEC 04)

APF-FRANCE HANDICAP- TERRITOIRE DES ALPES 04-05

LES FRUITS DE LA PASSION

LES LUTINS

LES MARMOTTES

LES MARMOT'S

LES PETITS PLUS

POMME D'API

LA RUCHE REVEST-DU-BION

LA RUCHE SEYNE

LES CANAILLOUS

LE JARDIN ENCHANTÉ

LA MAISON DE LA FAMILLE DES AHP

ALZHEIMER 04

LES LUTINS CERESTAINS

ASSOCIATION FAMILIALE D'ALLOS

POINT RENCONTRE

AFTC 04-05

ASSOCIATION FAMILIALE DES AUGIERS

ASSOCIATION FAMILIALE DES AHP

LA MAISON DE LA FAMILLE EN PAYS DE FORCALQUIER

LA CLÉ DES AGES

CŒUR LAVANDE



## RAPPORT MORAL & D'ORIENTATION

**Mesdames, Messieurs, Chers amis,**

L'année 2021 a été une année particulièrement difficile pour notre Udaf qui a traversé des périodes éprouvantes et a pu fonctionner grâce à la solidarité des Udaf des Hautes-Alpes et des Bouches-du-Rhône que je tiens à remercier pour la mise à disposition de leurs directeurs et de leurs services.

Nous avons également été victime d'un acte de violence sans précédent; notre Conseil d'administration s'est mobilisé pour gérer au mieux et prendre toutes les décisions y compris en donnant délégation au bureau pour plus de réactivité.

L'année 2021 a été également une année de transition à l'écoute des personnels de l'Udaf avec :

- L'étude sur les risques psycho-sociaux, et l'écoute des besoins des personnels,
- La mise en œuvre de nouvelles procédures plus simples et plus souples sur la base des modes de fonctionnement d'autres Udaf,
- La rupture du contrat avec notre ancienne directrice,
- Le recrutement d'un nouveau directeur,
- La concrétisation avec le CSE de la charte sur le télétravail,
- La reconquête de la confiance accordée par les juges et de celle des salariés dans leurs fonctions.

Je tiens à remercier, l'ensemble de nos partenaires ; État (notamment la DDETSPP), Département, CAF, ... qui nous ont apporté soutien et solidarité dans les périodes difficiles que nous avons traversé dans un contexte de crise sanitaire.

Je tiens à remercier les personnels pour leur engagement.

Pour l'année 2022 de nouvelles perspectives s'ouvrent dans un climat apaisé, avec :

- L'arrivée de notre nouveau directeur, très compétent et très bienveillant,
- La fin annoncée de l'état de crise sanitaire qui permettra de reprendre les réunions collectives,
- La mise en œuvre des pistes d'action avec le cabinet Analisis sur la prévention des risques psycho-sociaux,
- La reprise du projet d'habitat inclusif et notamment « Familles Gouvernante » et l'accompagnement des associations familiales (dont les activités et le nombre d'adhérents sont en baisse),
- La revalorisation du statut et des salaires des travailleurs sociaux... attendue depuis de nombreuses années.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite une bonne lecture.

**Alain FERETTI**

### **Philippe HÉBRARD / Directeur Udaf05**

*Directeur par intérim du 15 janvier 2021 au 30 septembre 2021*

Le président de l'Udaf des Alpes-de-Haute-Provence a fait appel en début d'année à l'Udaf des Hautes-Alpes pour qu'elle mette à disposition son directeur, en raison de l'absence simultanée de la directrice et de la cheffe de service de la protection des majeurs, dans le cadre d'une mission d'assistance. Après accord de la présidente de l'Udaf et information à l'Unaf, Philippe HÉBRARD est intervenu dès la mi-janvier avec Jean Didier GIRARD, chef de service de la protection des majeurs et des prestations familiales.

Leur priorité a tout d'abord consisté à rassurer l'ensemble des salariées, les accompagner, faire fonctionner les services de façon cohérente et sécuriser les démarches et procédures. Un travail important a ensuite été mené autour de la gestion des missions et tâches dans le service de la protection des majeurs et a conduit à redéfinir les subdélégations pour chaque type de poste. Les domaines d'intervention des chargées de mission de l'Institution familiale et leurs modalités de collaboration ont également été travaillés pour envisager une plus grande transversalité et une meilleure cohérence.

Un échange permanent entre le président, certains membres du bureau et le directeur par intérim s'est développé tout au long de la mission. Ce dernier a participé à des réunions du conseil d'administration ainsi qu'à l'assemblée générale de l'Udaf04 à Volonne.

Cette mission de soutien à l'Udaf des Alpes de Haute Provence s'est déroulée du 15 janvier au 28 septembre 2021 et a prouvé, si cela est nécessaire, que la solidarité entre les Udaf de la région Provence Alpes Côte d'Azur existait bel et bien. Le directeur de l'Udaf des Bouches du Rhône a ensuite pris le relais de la direction par intérim.

### **AMAR SARI / Directeur Udaf13**

*Directeur par intérim du 04 octobre 2021 au 28 février 2022*

INTERIM, SOLIDARITE et AVENIR...

Arrivé à un moment particulier au sein de votre association, au mois d'Octobre 2021 pour poursuivre une transition bien engagée par mon prédécesseur, M. Philippe HÉBRARD, qui et avec l'aide des équipes de l'UDAF 04 et de ses Administrateurs, avaient engagé, avec professionnalisme et pragmatisme, des actions concrètes de remobilisation.... La poursuite de ces actions reposait maintenant sur mes épaules et pas seulement...

En effet, je rencontrais dans mes premiers pas « d'intérimaire », des personnes « soutenantes », courageuses et dévouées à leur métier, leur association.

Des déléguées affairées à leurs missions, des assistantes et administratives sérieuses et désireuses d'un meilleur lendemain, une Cadre et des « Cadres qui n'en portent pas le titre », déterminées et mobilisées, des Administrateurs bousculés, certes, mais engagés dans leurs responsabilités... Bref, une belle équipe que je tiens à remercier par ces quelques lignes et vous le savez, mes remerciements dépassent ces lignes.

Ensemble, nous avons en 5 mois œuvré pour :

- accompagner et apaiser les personnels dans leurs missions et faire face aux péripéties du quotidien notamment les désagréments, conforter nos effectifs, renouer le dialogue, répondre à nos publics,
- réduire les délais d'instructions administratifs et financiers, rencontrer les partenaires et « réengager » une véritable relation de confiance,
- équilibrer les budgets et obtenir l'intégralité des dotations, préparer l'avenir avec de nouvelles collaborations et objectifs sur de nouveaux domaines (habitat, accompagnement au logement, développement institutionnel),
- procéder au recrutement d'une nouvelle direction expérimentée et compétente, en la personne de M. Frédéric JAY.

Aussi, le « je » n'est plus de circonstance, et c'est le « nous » qui prime ; nous avons travaillé pour que cette association puisse poursuivre ses missions et avons démontré la solidarité professionnelle entre salariés, Administrateurs et associations Udafienne.



## — L'UDAF 04 AU PLUS PRÈS DES BESOINS ET DES ATTENTES DES FAMILLES

**L'UDAF 04 représente et défend les intérêts matériels et moraux des familles** dans toutes les instances où elle est de droit, représentante des familles, telles que : le conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Comité Départemental d'Éducation pour la Santé (CoDES), ... Elle est également présente au sein : du Conseil de Famille des Pupilles de l'État, de la Commission d'Agrément pour l'Adoption, de la Commission de Surendettement des Particuliers, de la Commission Exécutive de la MDPH, de la Commission Départementale pour la Promotion de l'Égalité des Chances et de la Citoyenneté, à la Mission Locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes des AHP,... Elle participe aussi au comité technique du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) de Digne-les-Bains. Elle poursuit son engagement au sein des schémas départementaux et régionaux qui intéressent : les familles, les personnes (handicapées, vulnérables, en perte d'autonomie, ...). Tels que : le Schéma Régional de la Protection Juridique aux Majeurs et des Délégués aux Prestations Familiales, le Schéma Départemental des Services aux Familles, le Schéma de l'Animation de la Vie Sociale, le Schéma Autonomie 2019-2023 des AHP, ...

**L'UDAF 04, mandataire judiciaire, gère le service Protection Juridique aux Majeurs au bénéfice des personnes vulnérables** sous mesure de protection juridique. L'UDAF 04 répond ainsi aux grandes politiques publiques de protection des populations. Les salariés du Service Protection Juridique aux Majeurs Protégés, œuvrent, au quotidien, auprès des personnes majeures protégées. Ils font, chaque jour, la démonstration de leur engagement et du professionnalisme nécessaire à la bonne marche du service et de la mise en œuvre des mesures de protection juridique confiées à l'UDAF 04, par les Juges des Contentieux de la Protection (JCP).

**L'UDAF 04 gère un service aux mesures mineurs (mesures ad'hoc et tutelles aux biens aux mineurs).**

**L'UDAF 04, solidaire des familles,** poursuit son engagement auprès des enfants et des jeunes par son action d'accompagnement scolaire « 1 heure 1 enfant » qui répond, depuis plus de 20 ans, aux demandes et besoins des familles. Elle est soutenue dans le cadre du contrat de ville de Digne-les-Bains. Cette action d'accompagnement scolaire s'est adaptée, aux évolutions attendues par les nouvelles directives de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) qui soutient les dispositifs CLAS sur les territoires. Un axe fort d'accompagnement des parents y est notamment attendu. Soulignons que cette action va au-delà du soutien scolaire. Elle permet une véritable mixité sociale et culturelle entre : les enfants, leurs parents, souvent la famille et les bénévoles engagés dans cette action.



**L'UDAF 04 anime le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP 04).** Ce dispositif vise à faire réseau et prend appui sur les ressources mobilisables et compétences, alliant bénévoles, parents, professionnels du secteur public et du secteur associatif ayant pour objectif de conforter les compétences des parents à travers le dialogue, les échanges, les rencontres, les actions, pour valoriser les capacités et compétences des parents.

**L'UDAF 04 coordonne et anime le dispositif départemental Lire et faire lire qui a vocation au partage du plaisir de la lecture,** avec des bénévoles de plus de 50 ans auprès d'un jeune public, dans une approche de solidarité intergénérationnelle. Une coordination qui multiplie et diversifie les lieux de lecture avec une offre de 950 livres d'auteurs !

**L'UDAF 04 assure le service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF 04),** en partenariat avec l'Association Tutélaire des Alpes-de-Haute-Provence (ATAHP), avec l'appui du Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Alpes-de-Haute-Provence (CDAD 04) et sous le haut parrainage du Tribunal Judiciaire de Digne-les-Bains, de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP 04) et de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du travail et des Solidarités (DREETS) Paca.

**L'UDAF 04 est forte de ses bénévoles, salariés et associations familiales adhérentes engagées, au quotidien, au plus près des familles de notre département** dans une démarche militante et volontariste d'aide, d'accompagnement, de soutien, d'information, d'écoute et de valorisation des compétences, des besoins, des attentes et aspirations des familles et des publics vulnérables, sur le département des Alpes-de-Haute-Provence.

## **NOS PRINCIPALES MISSIONS : PROMOUVOIR, DÉFENDRE, REPRÉSENTER ET GÉRER**

L'UDAF 04 est la représentante officielle de l'ensemble des familles du département des Alpes-de-Haute-Provence (AHP). Elle défend et porte des valeurs familiales de solidarité et d'entraide en faveur des familles et des personnes vulnérables. Les UDAF et l'UNAF sont habilitées, suivant le code de l'action sociale et des familles (CASF), à :

- Donner avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.
- Représenter officiellement l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics.
- Gérer les services familiaux confiés par les pouvoirs publics.
- Agir en justice en vue de défendre les intérêts matériels et moraux de toutes les familles du département.

*Ces missions sont financées par la part 1 du fonds spécial (article L211-10 du CASF).*

## **LA VIE INSTITUTIONNELLE : L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

L'Assemblée Générale 2021 de l'UDAF 04 s'est tenue le 11 juin à Volonne, dans le respect des règles sanitaires imposées par ce contexte de crise pandémique.

Lors de cette assemblée statutaire, l'activité de nos services et actions familiales a été présentée à l'ensemble des participants.

Monsieur Alain Feretti, Président, est revenu sur la crise sanitaire provoquée par le coronavirus et l'impact de cette crise sur les familles, nos actions et activités et sur la situation de crise au sein de notre association.

Le rapport financier de l'année 2020 a fait l'objet d'une présentation aux associations familiales et fédérations adhérentes de l'UDAF 04.

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Au 31/12/2021, le Conseil d'Administration compte

**13 administrateurs** 7 élus & 6 désignés

Il a été renouvelé par moitié lors de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2020.

Suite à la démission de Madame Frédérique BRACON, Monsieur Daniel DUBOUCHET (ADMR Peyruis) a été coopté par le Conseil d'Administration en date du 10/09/2021. La ratification de cette cooptation sera proposée lors de l'AG 2022.

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Monsieur André LAFFITTE. Administrateur à l'Udaf 04 depuis 2004. Représentant familial engagé, Monsieur André LAFFITTE est décédé le 04 décembre 2021.

Cf. liste in fine des administrateurs.

**8 réunions en 2021**

13 janvier	23 juin
24 février	10 septembre
29 mars	21 octobre
22 avril	15 décembre

Le Conseil d'Administration a vocation à décider des grandes orientations de l'UDAF 04. Il constitue la gouvernance de notre association. Il arrête les budgets et les comptes annuels. Il est l'organe délibérant et compétent pour déterminer les choix politiques et stratégiques en matière de représentation familiale, des actions et services gérés ou à créer, ... De la gestion patrimoniale et financière de l'UDAF 04 et plus généralement des questions opérationnelles.

## **LE BUREAU**

Le Bureau de l'UDAF 04 s'est réuni 6 fois au cours de l'année 2021 (le 22 janvier, le 12 février, le 04 mars, le 18 mai, le 07 juillet et le 23 novembre).

Ces réunions ont été l'occasion de temps de réflexion et de discussion sur des points de stratégie spécifiques.



## — LES COMMISSIONS INTERNES

Il existe 7 commissions internes :

- Commission de Contrôle,
- Commission Financière,
- Commission RH et Formations,
- Commission Communication-Développement Associatif,
- Commission Actions Familiales (ex commission UDAF 04/REAAP 04),
- Commission et Politique Familiale et Sociale et Commission Médaille de la Famille.

Constituées de bénévoles et de salariés, ces commissions se réunissent suivant une périodicité qui leur est propre voire suivant les besoins. Les commissions ont pour fonction de :

- Permettre la remontée d'informations, des constats, des besoins des familles sur les différents territoires, des partenariats existants et potentiels,...
- Susciter la réflexion et la discussion sur les moyens opérationnels nécessaires à la mise en œuvre des orientations décidées par la gouvernance selon les grandes orientations des politiques publiques voire des financeurs et/ou autorité de tarification.
- Être force de propositions à tous les niveaux et/ou venir en appui auprès de la direction mais encore pour d'autres commissions, elles sont :
- Organe de vérification et/ou de contrôle, elles donnent avis au Conseil d'administration, seul habilité à décider.

### Commission contrôle

Réunie deux fois en 2021 (le 25 mars et le 8 septembre), cette commission est constituée de quatre administrateurs et deux salariées. Elle assure la validité des candidatures au Conseil d'Administration de l'UDAF 04, vérifie les procédures de vote, instruit les dossiers de demande d'agrément des associations et fédérations et vérifie, chaque année les listes électorales des associations.

Le contrôle des listes 2021 (année de vote 2022) a été effectué par la commission de contrôle du 16/02/2022.

Une nouvelle version d'adhélis a été mise à disposition (livraison en septembre 2021) pour le traitement des listes des adhérents. Cette nouvelle version a été très bien acceptée et utilisée sans difficulté par l'ensemble des associations que nous remercions pour leur participation et implication.

La commission a rappelé que l'attribution du fonds spécial est soumise à la communication des documents administratifs (rapports activités, financiers, PV d'AG) pour toutes les associations adhérentes. Un contrôle en ce sens a été réalisé.

La liste récapitulative des adhérents 2021 pour l'année de vote 2022 de l'Union Départementale des Alpes-de-Haute-Provence est ainsi arrêtée à :

# 4 859 suffrages

exprimés par **1 936 familles** adhérentes

## regroupées en 42 associations

L'année 2021 a vu l'arrivée d'une nouvelle association : Cœur Lavande et le départ d'une crèche : Pirouette cacahuètes (reprise par la mairie).

Maintien à 42 associations adhérentes.

Après l'année 2020 qui restera dans les mémoires comme l'année qui a vu l'arrivée d'un virus meurtrier bousculer nos habitudes et fragiliser l'économie et les structures sociales et associatives, nous avons vécu 2021 avec les conséquences d'une situation sanitaire critique et la souffrance des associations.

Plus d'un an après le début du Covid, les associations rencontrent des difficultés à reprendre normalement le cours des choses. Malgré tout, les dirigeants d'association sont confiants quand leur activité est maintenue.

Les associations ont dû adapter leur façon de travailler. C'est le fonctionnement même des associations qui est affecté : travail à distance grâce au numérique, nouvelles relations avec les adhérents et les bénéficiaires, relations différentes avec les bénévoles, etc.

Le principal impact de la crise s'est fait sentir sur les actions de bénévolat. Une grande majorité des bénévoles n'ayant plus accès aux locaux du fait des mesures sanitaires imposées, cela a occasionné la perte de contact avec certains bénévoles. Certains bénévoles ont arrêté toute activité à l'époque par crainte du virus.

Les sujets d'inquiétudes d'une majorité d'associations concernent principalement les adhésions et le maintien du lien avec les adhérents et la diminution de leur nombre.

### Commission financière

Cette commission s'est réunie deux fois en 2021 (le 22 avril et le 21 octobre) afin d'arrêter les comptes de l'année précédente, et fixer les budgets prévisionnels pour l'année suivante. Six administrateurs constituent cette commission avec le soutien technique de la direction et de la comptable.

### Commission RH formation

La commission Ressources Humaines et Formations vient en appui de la direction. Elle traite des questions qui lui sont soumises relativement à la gestion et au management des ressources humaines : recrutements, formations, organisation du travail, accords d'entreprise, télétravail, arrêts, sanctions, ... en 2021, elle s'est réunie à plusieurs reprises, notamment pour la rédaction et mise en place d'une charte (télétravail) et pour organiser le recrutement d'un(e) nouveau (elle) directeur (trice).

## — LES REPRÉSENTATIONS FAMILIALES

L'UDAF 04 représente officiellement l'ensemble des familles du département. En vertu de l'ordonnance du 3 mars 1945, l'UNAF et les UDAF ont été créés pour représenter et porter la voix des familles et sont, de ce fait, partenaires privilégiées de dialogue avec les Pouvoirs Publics, au nom et pour toutes les familles de France.

**L'UDAF 04 porte la voix des familles et les représente au sein des diverses commissions et instances, c'est à ce titre que :**

- Les CCAS (11 CCAS au 31/12/2021) : Depuis 2020, les membres des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) animent une action générale de prévention et de développement social dans les communes. Les représentants familiaux exercent leur mission au sein des CCAS de: Barcelonnette, Château-Arnoux, Digne-Bains, Entrevaux, Forcalquier, La Motte du Caire, Malijai, Manosque, Oraison, Sisteron et Valensole.
- Les autres représentations des familles : Elles sont réparties en 5 grandes familles (60 représentations) :
  - **Cohésion sociale, vie quotidienne, consommation, cadre de vie**, dont : Commission Surendettement des Particuliers, Commission Consultative des Services Publics Locaux des Usagers de la Préfecture, Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance, d'Aide aux victimes et de Lutte contre la drogue, les Délices sectaires et les violences faites aux femmes, Commission départementale de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives (CCAPEX), Conseil d'exploitation du service public intercommunal de l'Eau PAA, etc...
  - **Famille, enfance jeunesse**, dont : Commission d'agrément pour l'adoption, Conseil de famille des pupilles de l'État, Maison Départementale des Adolescents (MDA), Mission locale, etc...
  - **Protection sociale**, dont : Caisse d'Allocations Familiales, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, ...
  - **Handicap**, dont : Comité d'Entente Handicaps, Commission exécutive MDPH, Commission d'accessibilité, etc...
  - **Santé** : Représentants des Usagers (RU), CODAMUPS (Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente-Permanence des Soins et Transports Sanitaires), CODES (Comité Départemental d'Éducation pour la Santé), CLSM (Conseil Local en Santé Mentale), GHT (Groupement Hospitalier de Territoire), etc...

Selon les instances où ils siègent, la mission des représentants familiaux peut consister en l'étude de dossiers et/ou de cas individuels. Ils apportent leur expérience des réalités familiales, pour une réponse la plus adaptée possible aux besoins exprimés par nos concitoyens sur notre territoire.

Par exemple :

- Dans les CCAS où les représentants familiaux UDAF 04 animent une action générale de prévention et de développement social dans les communes,

- Au sein des CCAPEX (Commission Départementale de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives) où les dossiers individuels sont examinés (les situations particulières sont prises en compte et des actions palliatives mises en œuvre),
- Dans les Conseils de Famille des pupilles de l'État, les commissions du fonds de solidarité sur le logement, l'action sociale des CAF, etc.
- Dans d'autres instances sont évoquées et décidées, de façon plus générale, des orientations de politiques publiques en matière de handicaps, de la protection de l'enfance, ...

C'est grâce à l'engagement, au quotidien, des administrateurs de notre UDAF 04, des bénévoles militants et de certains salariés de l'UDAF 04, effectuant une représentation familiale, qu'est assurée la défense des intérêts des familles des Alpes-de-Haute-Provence. Leur avis et point de vue sont essentiels et permettent la prise en compte, du fait de leur expérience personnelle, familiale et professionnelle, des besoins des familles, dans toutes les instances où l'UDAF 04 est appelée à siéger. Les représentants familiaux de l'UDAF 04 se font alors la voix de l'intérêt général des familles, aidés et soutenus, en cela, par les formations qui leur sont offertes, entre autres, au sein du réseau UNAF/URAF/UDAF et UNAFOR.

En 2021, l'UDAF 04 compte

**21** représentants familiaux,

dont 9 administrateurs. 7 personnes siègent uniquement en CCAS. Ces représentants familiaux ont adressé plus de

**117** comptes rendus de réunions et commissions

pour +/- 494 heures de présence dans ces instances. La présence et l'engagement militant de tous les représentants familiaux de l'UDAF 04 est un atout essentiel à la défense des intérêts matériels et moraux des familles.

Grâce à l'ensemble de nos bénévoles, les familles du département, par l'intermédiaire de la représentation de l'UDAF 04, sont représentées dans de nombreuses commissions. Ce qui aurait été impossible sans le concours de toutes les précieuses personnes qui donnent de leur temps.

Sachez que l'UDAF 04 est reconnaissante et fière de l'ensemble de ses membres et que votre présence parmi nous l'année prochaine sera encore un grand atout.

**Merci à vous !**

Des formations sont régulièrement proposées aux représentants familiaux et membres des associations adhérentes :

- Le 23 janvier 2021 « Être représentant de l'Udaf dans un CCAS » (Unafor),
- Les 18 et 19 juin 2021 « Savoir argumenter » (Unafor-Uraf),
- Les 1 et 2 octobre 2021 « Lire vite et bien » (Unafor-Uraf).
- Le 20 octobre 2021 Réunion d'information candidat CAF (renouvellement CAF et CPAM)



## NOS ADHÉRENTS : LES ASSOCIATIONS FAMILIALES DU 04

**42 associations adhérentes**

soit

**1936 familles au total**  
sur l'année 2021  
cf. liste in fine

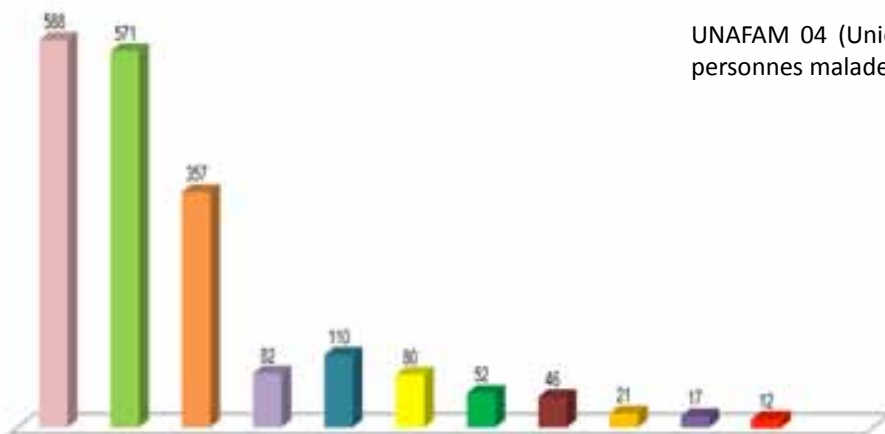
**2 fédérations :**

ALPE-ACEPP 04 (Association de Liaison Petite Enfance - Association des Collectifs Enfants-Parents-Professionnels) et

FDAMR (Fédération Départementale des Associations ADMR - Aide en milieu rural)

**1 groupement familial :**

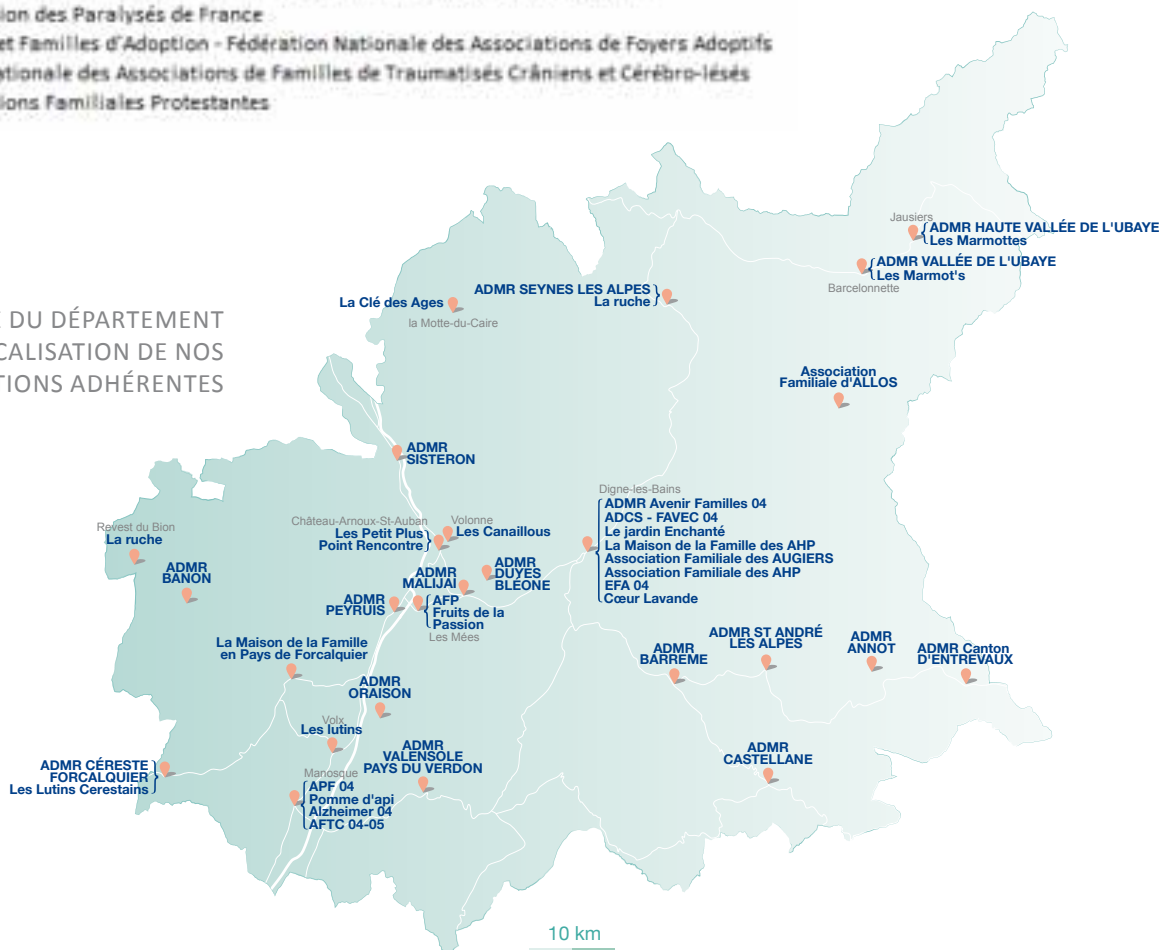
UNAFAM 04 (Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques)



Répartition (par mouvements) des familles dans les associations adhérentes à l'UDAF 04

- Association des Collectifs Enfants-Parents-Professionnels (ACEPP)
- Union Nationale des Associations ADMR (Association du Service à Domicile)
- Assos indépendantes pour l'Aide à la Famille
- Associations indépendantes diverses
- Assos indépendantes action sociale pour l'enfance et la famille
- Fédération des Associations de Conjointes Survivants et Parents d'Orphelins
- Union Nationale des Associations France-Alzheimer et Maladies Apparentées
- Association des Paralysés de France
- Enfance et Familles d'Adoption - Fédération Nationale des Associations de Foyers Adoptifs
- Union Nationale des Associations de Familles de Traumatismes Crâniens et Cérébro-lésés
- Associations Familiales Protestantes

CARTE DU DÉPARTEMENT  
AVEC LA LOCALISATION DE NOS  
ASSOCIATIONS ADHÉRENTES



[Site Internet www.udaf04.fr/](http://www.udaf04.fr/)

Un nouveau site sera créé afin qu'il soit plus ergonomique, compatible et accessible. Le tout avec notre nouvelle charte graphique.

#### [Page Facebook](#)

Une page Facebook a été créée à la fin de l'année 2017. Cette page nous permet d'informer les familles et les partenaires :

- des principales actualités locales.
- des communiqués de presse de l'UNAF et autres informations transmises par nos partenaires.
- Toutes informations relatives à la crise sanitaire (protocoles ; décret, attestation de déplacement dérogatoire, conseils pour les familles, publications d'études...)

**305** mentions « j'aime »

**393** « abonnés » 

**71** post publiés

soit une moyenne de 6 publications par mois

→ [www.facebook.com/udaf04/](https://www.facebook.com/udaf04/)

## — 1 HEURE POUR 1 ENFANT

Le dispositif « 1 heure pour 1 enfant » est une action d'accompagnement à la scolarité. Un bénévole se rend une fois par semaine, à raison d'une heure environ, au domicile de l'enfant et en y associant les parents.

La Charte Nationale d'Accompagnement à la scolarité en fixe le cadre :

*« Le contrat local d'accompagnement à la scolarité s'inscrit dans les dispositifs relevant du comité national. Il recouvre les actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir, qu'ils ne trouvent pas forcément dans leur environnement familial et social. »*

Ainsi, le dispositif, participe au développement des actions d'accompagnement scolaire qui favorisent l'épanouissement des enfants, en y associant les parents et leurs compétences éducatives. Il s'inscrit et contribue à la réussite scolaire des enfants. Il propose également aux enfants et aux parents des activités culturelles, le partage de moments conviviaux, lesquelles favorisent les rencontres et le tissage de liens sociaux entre parents, enfants, bénévoles, et coordinatrice de l'action. Ces différentes actions favorisent la constitution d'un réseau de solidarité et intergénérationnel.

L'action « Une heure pour Un enfant » est le seul dispositif de ce type sur le territoire de Digne-les-Bains proposant aux familles non pas du soutien scolaire, au sens strict, mais plutôt un accompagnement scolaire global d'un enfant ou d'un adolescent.

Le travail de coordination de l'UDAF04 favorise l'implication de citoyens solidaires, de bénévoles qui s'engagent au cœur d'une action implantée, depuis de nombreuses années, sur la ville de Digne-les-Bains, dans ses quartiers prioritaires entre autres, qui impulsent une véritable solidarité éducative sur ce territoire. Chaque année, les bénévoles donnent un temps précieux pour accompagner un enfant dans sa scolarité. Ils accompagnent également les parents dans la compréhension des enjeux du travail scolaire, des codes au sein de l'établissement scolaire, ...

Il est important de souligner le travail de coordination essentiel afin d'assurer le bon fonctionnement du dispositif qui repose exclusivement sur l'implication des bénévoles, des enfants et des parents.

Le travail d'animation du réseau des accompagnateurs s'attache à proposer, chaque année, des temps de rencontres et de formations de qualité permettant aux bénévoles d'y acquérir des outils et des modes d'actions adaptés et utiles lors de leurs interventions auprès des enfants.

Il s'agit de répondre aux demandes des familles qui résident dans les zones prioritaires de la Politique de la ville. Ces quartiers constituent, pour la coordination de l'UDAF 04, une priorité dans la mesure où ces familles sont en situation de fragilité sociale, économique et connaissent, pour certaines, un sentiment d'isolement.

**79** enfants ont bénéficié du dispositif

durant l'année scolaire 2020/2021

(57 familles concernées) - certains bénévoles accompagnent jusqu'à 3 enfants d'une même famille.

accompagné par un réseau de

**31** accompagnateurs scolaires bénévoles

(15 femmes et 16 hommes – l'âge moyen des bénévoles est de 65 ans – 17 ans pour la plus jeune et 78 ans pour le plus âgé). Les conditions sanitaires encore fragiles ont amené 12 bénévoles à suspendre leur activité.

Les inscriptions d'enfant(s) et de bénévoles sont possibles tout au long de l'année. Cependant, la crise sanitaire a entravé le cours des choses et est venue impacter les inscriptions et l'action des bénévoles.

[Les groupes d'aide aux devoirs : l'accompagnement en collectif](#)

Les groupes d'accompagnement collectifs sont les suivants :

→ **Quartier du Pigeonnier / Barbejas** : Poursuite du travail en collaboration avec le Centre d'Animation Social (CCAS) géré par la ville de Digne-les-Bains :

- Groupe niveau primaire : Le lundi soir, 3 bénévoles encadrent 6 enfants du quartier,
- Groupe niveau collège : le jeudi soir, 1 bénévole encadre 4 collégiens.

A noter que les collégiens du quartier du Pigeonnier/Barbejas fréquentent pour la plupart le dispositif « Devoirs-faits » mis en place au collège de secteur d'affectation (collège Borrely). Il apparaît difficile de les mobiliser au sein du quartier, ils fréquentent le groupe de manière très irrégulière.



### Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité 04

Les structures (opérateurs) qui participent à l'animation du réseau CLAS : ADSEA 04 à Manosque, centre social « La Marelle » à Château-Arnoux-Saint-Auban, centre socio-culturel « la Cordelière » à Forcalquier, centre social « Tiss'âge » à Sainte-Tulle, association le « Repaire des possibles » à Sigonce, association AGOC de Sisteron, UDAF 04 à Digne-les Bains).

#### **Réunion des opérateurs CLAS**

19 mars 2021 – réunion en visio – Ordre du jour : les contenus du Wiki CLAS, bilan de l'intervention du CIO (Visio du 5 février 2021) programme de formations communes aux bénévoles et familles du CLAS.

L'ensemble des opérateurs CLAS organise, chaque année, des temps de rencontres et de formations à destination des bénévoles du département.

### Les rencontres départementales organisées par les opérateurs CLAS :

Année scolaire 2020/2021 :

**Le 16 octobre 2020 :** « Les apprentissages à travers le jeu » à Forcalquier.

#### **Contenu de la journée :**

- notions sur le développement/ fonctionnement du cerveau : comment le cerveau apprend, l'importance d'une communication non violente, l'importance du jeu dans le développement du cerveau, les effets du stress
- mise en situation des participants avec des jeux adaptés aux élèves du CP au CM2, abordant l'apprentissage, entre autres du Français- lecture, écriture, vocabulaire-, des Mathématiques.

**Le 5 février 2021 :** « La réforme du bac » Visio-conférence à destination des parents et des bénévoles du CLAS – Intervention de la directrice du CIO de Digne-les-Bains.

#### **Contenu :**

- Présentation des missions du CIO
- Lycée : transformation de la voie professionnelle et réforme du lycée général et technologique
- Les programmes en seconde générale et technologique / Les épreuves des nouveaux baccalauréats : général et technologique
- Présentation d'outils d'aide en ligne
- Schéma des études supérieures
- Présentation de Parcoursup et de son calendrier

**Le 25 juin 2021 :** Ateliers d'échanges de pratiques sur les enjeux de l'accompagnement à la scolarité- Rassemblement des coordinateurs et bénévoles CLAS. Sainte-Tulle.

#### **Contenu de la journée :**

Matin : animation autour du format d'animation world café- Problématiques évoquées :

- Comment faites-vous alliance avec les parents ?
- Comment réagissez-vous face à la démotivation de l'enfant, du jeune dans sa scolarité ?
- L'école : vos liens et vos attentes ?
- Selon vous, quelles sont les limites de l'accompagnement à la scolarité ? (Rôle, positionnement du bénévole)

Après-midi : poursuite des échanges avec proposition de débat mouvant pour approfondir des thématiques retenues, donner la parole, échanger des expériences, favoriser l'intelligence collective du groupe. Objectif : identifier des besoins de formation du réseau CLAS.

### Participation du dispositif aux événements et rendez-vous locaux au cours de l'année scolaire

**Le 6 septembre 2020 :** participation au Forum des associations.

**Le 20 septembre 2020 :** Participation au Festival du jeu avec l'association Ludirunner.

### 1heure pour 1 enfant – Les actions spécifiques :

**Action de lutte contre la fracture numérique depuis juin 2020 :**

Financé par la CAF et la Politique de la Ville. Ce projet, réalisé en partenariat avec l'Atelier Canopé 04 et les établissements scolaires, a permis le prêt à 18 familles de matériel adapté aux apprentissage et travail scolaire. 29 enfants sont ainsi concernés.



Des ateliers numériques à l'attention des enfants, des parents et des bénévoles seront déployés dès que les conditions sanitaires le permettront.

#### **Colocataire et solidaire :**

Partenariat entre le bailleur social H2P, le CCAS de la ville de Digne et l'UDAF 04, ce projet permet la mise à disposition pour trois étudiant-es d'un logement au sein du quartier du Pigeonnier-Barbejas. En échange, les trois étudiant-es s'engagent bénévolement dans le cadre des activités proposées aux habitants du quartier. 4 séances de 2 heures de conversation en anglais ont été proposées aux collégiens et lycéens pendant les vacances d'hiver.

## — MÉDAILLE DE LA FAMILLE

L'UDAF 04 assure le secrétariat de la Médaille de la Famille. 1 dossier a été transmis au préfet du département, avec un avis très favorable.

« Peuvent obtenir cette distinction les mères ou les pères de famille élevant ou ayant élevé au moins quatre enfants français dont l'aîné a atteint l'âge de seize ans, qui, dans l'exercice de leur autorité parentale, ont manifesté une attention et un effort constants pour assumer leur rôle de parents dans les meilleures conditions morales et matérielles possibles.

Par dérogation aux dispositions de l'alinéa précédent relatives à la qualité du bénéficiaire ou au nombre d'enfants, cette distinction peut également être attribuée :



**1°** Aux personnes qui, au décès de leurs parents, élèvent ou ont élevé seuls pendant au moins deux ans leurs frères et sœurs ;

**2°** Aux personnes élevant ou ayant élevé seuls pendant au moins deux ans un ou plusieurs enfants de leur famille devenus orphelins ;

**3°** Aux veufs et veuves de guerre qui ayant au décès de leur conjoint trois enfants et dont l'aîné a atteint l'âge de seize ans les ont élevés seuls ;

**4°** A toute personne ayant rendu des services exceptionnels dans le domaine de la famille »,

cf. Article D215-7 du Code de l'Action Sociale et des Famille (CASF)

## — MESURES AD'HOC OU TUTELLES AUX MINEURS

L'UDAF 04 gère, de façon constante chaque année, une trentaine de mesures ad'hoc ou tutelle aux biens en faveur d'enfants mineurs. Il s'agit pour une majorité de mesures, ouvertes par le Juge des tutelles des mineurs siégeant au sein du Tribunal Judiciaire de Digne les Bains d'une mission précise et momentanée pour laquelle l'administrateur ad'hoc reçoit des pouvoirs limités (défendre les intérêts de l'enfant dans une procédure judiciaire, représenter le mineur dans le cadre d'une succession, effectuer le placement de fonds lui revenant, ...). Durant l'année 2021, L'UDAF s'est vue confiée l'exercice de 19 mesures supplémentaires, principalement confiées par le Procureur de la République. Les mesures confiées par le Procureur de la République, concernent essentiellement des procédures civiles et pénales, nous accompagnons les mineurs dans cette douloureuse épreuve (audiences, rendez-vous avec les avocats), nous suivons la procédure jusqu'à l'obtention d'éventuels dommages et intérêts et au placement de ces sommes jusqu'à la majorité du mineur. Nous observons que les missions sont de plus en plus étendues et les situations des mineurs de plus en plus complexes dans leur gestion (successions complexes voire multiples, patrimoine immobilier non entretenu voire mal géré, expertise des biens, fermage, mineurs proches de la majorité avec un accompagnement soutenu à réaliser avant leur prise de majorité, etc.)..

Une convention est mise en place pour aider les services du Conseil Départemental pour des mesures sur lesquelles ils sont en difficultés (gestion, juridique etc..).

Le travail auprès des mineurs nécessite une grande collaboration avec les services de l'Aide Sociale à l'enfance et les différents partenaires sociaux du département.

Durant l'année 2021, nous avons accompagné 36 mineurs.

## — CONVENTION D'OBJECTIF UDAF 04 / UNAF 2016-2020 (2021)

La convention d'objectifs a été prolongée d'une année supplémentaire (jusqu'au 31 décembre 2021).

*Ces missions sont financées par la part 2 du fonds spécial (article L211-10 du CASF).*

L'opérationnalité a été effective pour 2 actions définies dans ce cadre :

- Usage numérique responsable (action de parentalité),
- Lire et faire lire.

- Le dispositif « Famille Gouvernante » est en pause depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

- L'ISTF 04 (Soutien et Information aux Tuteurs Familiaux) service sorti du cadre des conventions d'objectifs et financé sur d'autres fonds.

Action 1 - Usage numérique responsable (action de parentalité)

**Objectif : Développer des actions éducatives et informatives autour des enjeux du numérique. Actions destinées principalement aux parents.**

Avec un contexte de crise sanitaire encore très présent en 2021, les propositions d'action ont été impactées. Nous avons toutefois réalisé un travail d'accompagnement technique auprès de la ligue de l'enseignement dans le cadre de la mise en place d'ateliers à destination des parents sur la thématique de la gestion des écrans en famille. 2 séances ont été proposées en fin d'année 2021.

Dans la perspective du renouvellement de cette action sur la prochaine convention d'objectif nous avons organisé un comité de réflexion sur la question de la parentalité numérique. Celui-ci a été réuni le 20 mai 2021 dans l'objectif de :

- 1/Mieux identifier les acteurs, les projets et les actions existantes sur le territoire de Digne-les-Bains,
- 2/Faire le lien avec l'émergence accrue de cette problématique dans le cadre de la mission de référent de secteur REAAP sur le secteur de Digne (voir paragraphe UDAF 04 – référent parentalité du bassin de Digne).

Il ressort de cette rencontre un manque de connaissance des lieux ou interlocuteurs pouvant apporter une aide, dont la présence d'un conseiller numérique à Digne-les-Bains pour aborder les questions de l'utilisation, informer directement et/ou orienter.

Ce besoin est corrélé à celui de l'absence de réseau repéré sur la thématique, qui soit à la fois un lieu d'interconnaissance des acteurs et un pôle de coordination des actions sur le territoire. Ce besoin est partagé du point de vue des acteurs et pour les familles.

#### **Échange de pratique entre réseaux :**

- Réunion en visioconférence avec la chargée de mission de l'UDAF de la Drôme le 9 février 2021 - L'UDAF 26 a mis en place un pôle ressource numérique qui coordonne et accompagne les actions des différents partenaires. Ce pôle permet également la mutualisation et le partage de ressources autour du numérique.
- Réunions du groupe parentalité numérique du bassin de Manosque (réseau en pleine structuration) les 7 janvier et 21 octobre 2021.

#### **Autres :**

Dans le cadre de l'animation départementale du REAAP04, l'UDAF 04 a proposé différentes actions en visio à destination des parents (partenariat avec la Maison des Adolescents) – voir paragraphe REAAP.

Nous diffusons également régulièrement (réseau et grand public) les informations transmises par le pôle numérique de l'UNAF via les sites : « Mon enfant et les écrans » et « PédaGoJeux » (plus dirigé vers les jeux vidéo) sur la page Facebook de l'UDAF 04 et/ ou du REAAP 04.

#### **GROUPES DE TRAVAIL UNAF**

Dans le cadre de la convention d'objectif, l'UDAF 04 participe au groupe de travail national de l'UNAF et a participé aux GT (Groupes de Travail) suivants :

- GT numérique du 26 janvier 2021 qui s'est déroulé en visio-conférence,
- Lundi connecté du 11 octobre 2021.



#### **Action 2 - Lire et faire lire**

« Pour un peuple de lecteurs » : telle est la vision de l'association Lire et faire lire qui s'est donnée pour missions de partager le plaisir de la lecture, de promouvoir une citoyenneté active et de favoriser l'échange intergénérationnel. Fondée en 1999, l'association Lire et faire lire permet à des lecteurs bénévoles de 50 ans et plus d'offrir une partie de leur temps libre aux enfants pour stimuler le goût de la lecture et de la littérature.

Objectifs généraux :

- Faire naître et entretenir le goût de lire et de la littérature
- Proposer une ouverture culturelle et une culture commune, par la littérature
- Défendre la lecture comme levier d'éducation populaire au service de l'émancipation du citoyen
- Participer à la prévention de l'illettrisme
- Maintenir les seniors dans un lien social régulier
- Transmettre les valeurs de solidarité et de respect au service du « vivre ensemble »
- Mobiliser la société civile et les pouvoirs publics autour des enjeux de Lire et faire lire

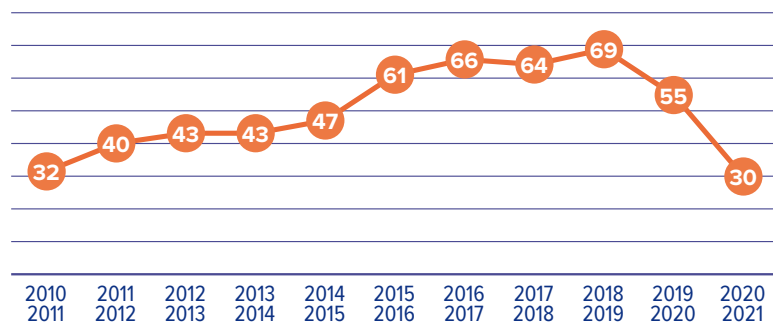
#### **Lire et faire lire dans les Alpes-de-Haute-Provence :**

L'UDAF 04 coordonne le dispositif sur le département des Alpes-de-Haute-Provence, depuis l'année scolaire 2002-2003, avec l'appui de la Ligue de l'Enseignement 04 (volet formation des bénévoles et demande de financement pour la formation des bénévoles auprès du FDVA – Fonds pour le Développement de la Vie Associative).

Sa mission de coordination de ce dispositif porte sur :

- L'accompagnement des bénévoles dans leur mission de lecture,
- La recherche de structures éducatives pour l'accueil des lecteurs (prospection, rencontre avec les équipes, rencontre avec les élus, élaboration des conventions),
- Le suivi administratif (inscriptions au dispositif, relations avec l'association nationale),
- La formation des bénévoles : mise en place de temps de formation et de rencontre (recherche et prise de contact avec les intervenants, élaboration des contenus, programmation, suivi des inscriptions, bilans...),
- Le montage des dossiers de subvention et l'évaluation du dispositif auprès des financeurs,
- Le développement des partenariats,
- La communication devant l'espace public.

## Évolution du nombre de bénévoles Lire et faire lire

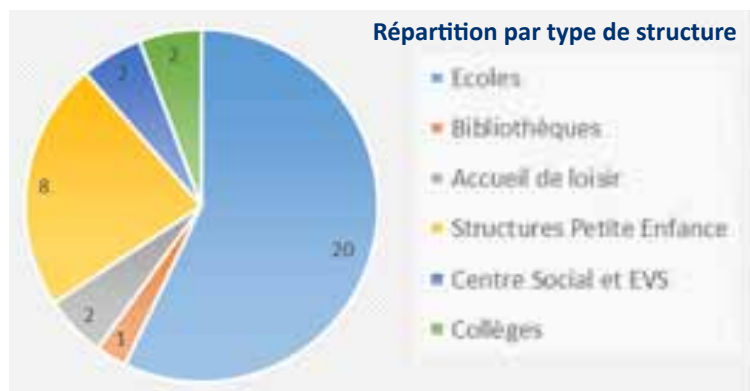


La crise sanitaire a eu un impact important sur le nombre de bénévoles engagés sur le dispositif Lire et faire lire. En effet, alors que des recrutements s'effectuent tout au long de l'année scolaire, notre réseau comptait 30 bénévoles inscrits en septembre 2020 (pour 55 en mars 2020 - avant confinement - et 69 en juin 2019).

### Lieux d'accueil des bénévoles :

Année scolaire 2020-2021 : 35 structures sont associées au dispositif. Elles sont situées sur 18 communes, dont 12 en zone rurale (moins de 3 500 habitants). Voir graphique de répartition par type de structure ci-dessous.

Avec des lieux d'accueil qui se sont diversifiés depuis le démarrage du dispositif dans le département : écoles maternelles et primaires (temps scolaire et périscolaire), bibliothèques, lieux d'accueil pour la petite enfance (crèches et RAM), associations de quartier, accueils de loisirs, collèges, cette action reste très attractive.



Deux grandes tendances se dessinent :

L'école : de la TPS (Toute Petite Section) de maternelle au CM2, les interventions se déroulent majoritairement en temps scolaire (14 écoles sur 20). 2 sont situées en Quartier Prioritaire politique de la Ville (QPV) sur Digne – Le Pigeonnier et Paul Martin.

Place laissée à un interlocuteur différent, proposition d'activité en petit groupe, cette activité entre dans le cadre de Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) et vient en complémentarité des propositions des municipalités sur les temps périscolaires.

Les structures Petite Enfance (P.E) : 8 structures sont inscrites dans le réseau (Crèches halte-garderie, Relais Assistantes Maternelles).

Un partenariat avec la CAF 04 nous amène à promouvoir les interventions en structure Petite Enfance et écoles maternelles : sensibiliser, informer le réseau au contexte et à la pratique des lectures auprès des plus jeunes nous permet de maintenir une dynamique des interventions auprès de ce public.

Favoriser la présence de lecteurs bénévoles dans ces structures, leur permettre de transmettre et partager leur plaisir de la lecture, c'est faciliter la présence des livres dans les familles !

### Formation et rencontre des lecteurs bénévoles :

Ce volet de l'action de l'UDAF 04 participe à :

- Dynamiser le réseau,
- Développer les compétences des intervenants,
- Favoriser le sentiment d'appartenance au réseau par la rencontre avec d'autres bénévoles : échange et partage d'expérience,
- L'apport d'outils concrets pour les interventions,
- Connaissance du public, de la littérature de jeunesse, d'outils d'animation,

Ce volet concourt à la sécurisation des bénévoles dans le cadre de leurs interventions.

Les rencontres et les formations sont des temps conviviaux qui développent le sentiment d'appartenance au réseau : accueil, échanges, repas partagé, ces aspects sont très appréciés par les lecteurs bénévoles pour lesquels ces temps de travail deviennent des temps de plaisir qui entretiennent leur dynamisme.

### Les propositions 2020-2021 :

- De l'association nationale : Webinaire « Le Plaisir de lire dans la lutte contre l'illettrisme », Visio-conférences et colloques dans le cadre du bilan national, module de prise en main de Storyplay'r (plateforme de lecture avec enregistrement de textes possibles), rencontre avec Carl Norac (auteur-poète) : 16 bénévoles concernés.
- De l'UDAF 04 : réunion de rentrée du réseau avec présentation de nouveautés jeunesse -18 bénévoles,
- Rencontre avec Elsa Valentin (autrice jeunesse) - 11 bénévoles,
- Cafés zoom - 5 bénévoles,
- Initiation à la lecture à haute-voix – 8 bénévoles.

En complément de ces actions, nous avons poursuivi l'accompagnement du réseau avec la mise à disposition d'outils et de ressources par mail et/ou le groupe Facebook Lire et faire lire 04 :

- Vidéos de lecture de textes à haute voix
- Liens vers des sites de ressources en littérature de jeunesse : la BNF La joie par les livres- le prix des incorruptibles, la semaine de la poésie-le printemps des poètes
- Actu de l'Agence « Quand les livres relient »



### LA BIBLIOTHÈQUE DE RUE :

Opération soutenue par la CAF04 et la Politique de la Ville (Action en faveur des QPV), la bibliothèque de rue s'installe depuis août 2020 à proximité du Centre d'Animation Sociale du quartier du Pigeonnier-Barbejas à Digne-les-Bains. Ce projet, issu du travail de réflexion de l'équipe bénévoles/coordinatrice s'est poursuivi tout au long de l'année scolaire (hors période de vacances).

Cette formule en extérieur avec des tapis et des caisses de livres permet, une fois par semaine de feuilleter des albums et/ou d'écouter des histoires. Moyen de faire connaître et partager la lecture, la bibliothèque de rue est un lieu de rencontre, d'échanges et de partage intergénérationnel.

Espace de liberté qui permet aux enfants de participer selon leur envie, la bibliothèque de rue est également un espace privilégié pour les bénévoles qui s'y situent en véritables accompagnateurs de la lecture.

### Les chiffres à retenir pour 2021 :

- 31 séances en 2021 (hors périodes de vacances scolaires et mois de juillet)
- 146 participants soit 31 enfants différents, 5 parents et/ou grands-parents
- 5 lectrices bénévoles impliquées sur ce projet
- de 1 à 8 enfants accueillis par séance
- âge des enfants : de 2 à 12 ans
- mixité filles-garçons : 17 garçons, 14 filles

A noter que l'activité a été suspendue pour raisons sanitaires en accord avec le service de l'état : 3 séances ont été annulées.

### Action 3 - Familles Gouvernantes : inclusion sociale en habitat inclusif et partagé en faveur de personnes porteuses d'un handicap psychique

Inscrit dans les orientations de l'UDAF, le dispositif Familles Gouvernantes a pour objectif la mise en place d'une co-location, dans un logement en milieu de vie ordinaire, entre 5 à 6 personnes en situation de handicap psychique, dont l'état de santé est stabilisé. Un accompagnement social personnalisé et soutenu est assuré par un(e) gouvernant(e), au sein même du logement, 5 jours sur 7. L'une des spécificités du dispositif Familles Gouvernantes est de créer, à petite échelle, une cellule à dimension familiale, dans un habitat inclusif et partagé, où chacun peut retrouver et créer des liens d'amitié, de solidarité, d'entraide et de partage.



Un nombre significatif de personnes porteuses d'un handicap psychique, souvent suivies par notre service Protection Juridique des Majeurs mais également par des établissements spécialisés ou des hôpitaux, est directement concerné par ce type d'accueil innovant. Il leur permet d'accéder progressivement à l'autonomie avec l'appui d'un accompagnement adapté à chaque besoin.

En résumé, ce dispositif permet d'agir auprès de ces publics en faveur :

- De l'inclusion sociale et citoyenne des personnes handicapées psychiques ;
- Du respect de leurs droits et libertés quant à leur choix relatif au mode et lieu de vie ;
- De leur bien-être et leur qualité de vie ;
- De la stabilisation de leur parcours de soins et de vie ;
- Du soutien à l'autonomie ;
- Du vivre ensemble ;
- De l'apprentissage de pratiques responsables en matière de gaspillage alimentaire, consommation, énergétique.

Les partenariats mobilisés pour ce projet sont les suivants :

- **Habitation de Haute Provence (H2P)**
- **Le Centre Hospitalier de Digne les Bains,**
- **L'ADMR Avenir Famille 04,**
- **Le GEM (Groupe d'entraide mutuel) « La colombe dignoise »,**
- **L'UNAFAM,**
- **Le service PJM de l'UDAF 04 (protection juridique des majeurs),**
- **L'Association tutélaire des Alpes de Haute Provence.**

L'UDAF avait recruté un chargé de mission pour concrétiser ce dispositif spécifique, mobiliser les partenaires et rencontrer les bailleurs pour trouver un logement qui correspondent aux critères, (proche du centre-ville). Habitation de Haute-Provence, bailleur social qui partage les mêmes objectifs a proposé un bail de location qui devait être signé le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Malgré la pertinence du projet et l'intérêt des partenaires pour sa concrétisation, les graves difficultés traversées par l'UDAF en 2021 nous ont obligé à suspendre ce projet.

Notre UDAF ne renonce pas à ce projet, très utile à notre territoire, mais la situation actuelle d'urgence nous impose de rétablir les conditions normales de fonctionnement de notre association.

### Le service Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF 04)

Le service ISTF 04 est né d'un partenariat entre l'UDAF 04 et l'ATAHP. Il s'agit pour nos deux associations de se positionner au cœur des préoccupations, des besoins et attentes des familles et de leur permettre d'accomplir leur devoir de solidarité familiale, en leur apportant soutien, écoute et information.

En effet, le droit civil a inscrit la protection juridique des mineurs et des majeurs, au cœur du droit des personnes, parmi les dispositions liées à la famille.

La loi du 5 mars 2007 précise que la protection juridique est un devoir des familles et de la collectivité publique. La loi réaffirme le principe de priorité familiale. Ce principe est en partie consacré par un droit nouveau pour les tuteurs et curateurs familiaux, qui « bénéficient à leur demande, d'une information qui leur est dispensée dans des conditions fixées par décret ».

Il s'agit d'un service gratuit qui permet de délivrer une

information qui respecte les principes d'objectivité, d'impartialité, de neutralité (cf. article R. 215-17 du CASF), de confidentialité (à ce titre aucune archive nominative ne sera conservée), de respect des libertés individuelles, ainsi que les choix fondamentaux et la dignité de la personne (cf. Charte des droits et libertés de la personne protégée).

Ce service permet, pour la troisième année consécutive, de donner une réalité aux droits et besoins des tuteurs familiaux en vue d'être informés et soutenus dans l'exercice d'une mesure de protection juridique exercée auprès d'un proche.



## 91 personnes reçues en 2020

Nous avons expliqué dans notre précédent rapport que cette baisse significative était due au contexte sanitaire. En effet, lors de chaque confinement nous avons dû suspendre nos interventions auprès des différents partenaires, et supprimer les permanences physiques

## 109 demandes traitées en 2021

Même si le nombre de demandes traitées a augmenté par rapport à l'année précédente il n'a pas atteint celui de 2019, où nous avons traité 179 demandes.

Durant l'année 2021 nous n'avons pas pu pérenniser les actions mises en œuvre à savoir le déploiement du service dans le département des Alpes-de-Haute-Provence. Nous pouvons indiquer que ce chiffre est réellement dû au contexte sanitaire mais aussi aux changements de magistrats et à l'absence ou au manque de Greffes, acteurs essentiels de la connaissance de notre service.

Toutefois, au cours de l'année 2021, le Service a essayé de se rendre disponible avec des permanences téléphoniques pour couvrir au mieux les besoins. Nous avons également essayé de remettre en place de l'information dans les différentes institutions dès que le contexte sanitaire a pu le permettre.

Nous avons participé à la Journée Citoyenne à Digne Les Bains, au forum d'accès aux droits ainsi qu'à la journée des aidants familiaux sur la commune d'Aiglun.

Nous sommes également intervenus lors de Commission de Coordination Gérontologique à l'EPHAD de Saint Dommin, ainsi qu'à une information générale organisée par la PTA (Plateforme Territoriale d'Appui).

Nous sommes intervenus au CMS de Riez, de Seyne-Les-Alpes afin de faire connaître le service, par l'intermédiaire des professionnels de santé.

Nos interventions sont très appréciées et permettent de créer du lien mais également de faire connaître les mesures de protection et l'aide que le service peut apporter aux tuteurs familiaux.

Nous notons l'importance de continuer à intervenir sur différents secteurs afin que le service soit connu par le plus grand nombre. Avec une population vieillissante et un nombre important de tuteurs familiaux, ce sont les enfants qui nous sollicitent (cf diagramme).

Pour répondre au mieux aux besoins des tuteurs familiaux, les permanences ont été changées au tribunal de Manosque, afin de les organiser les jours d'audition du Juge.

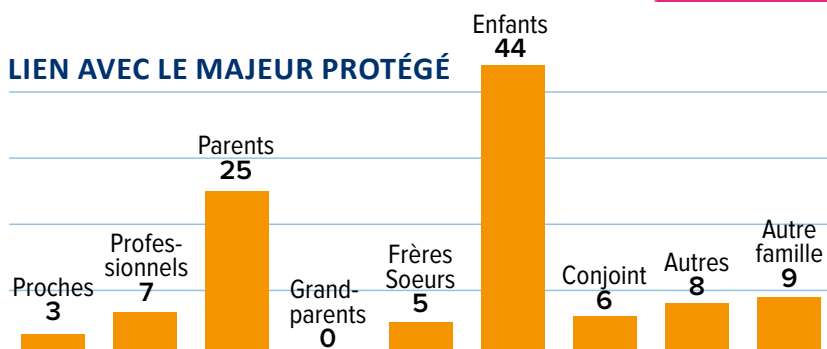
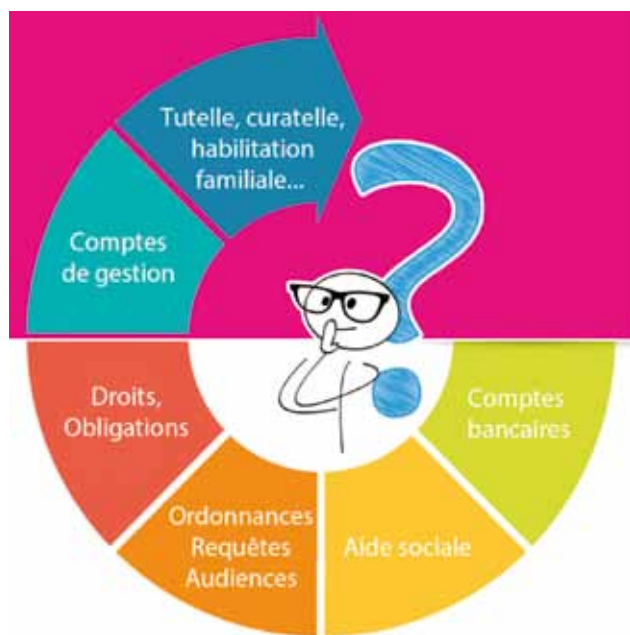
Cette mise en place a été effective au 01/01/2022.

### Les permanences ont lieu :

- A l'UDAF 04 tous les lundis de 14h à 16h30
- A l'ATAHP tous les vendredis de 13h00 à 16h00
- Au Tribunal Judiciaire de Digne-les-Bains le 2e jeudi de chaque mois
- Au Tribunal de Proximité de Manosque tous les 1er et 3e mardi de chaque mois

→ [www.tuteursfamiliaux-paca.fr](http://www.tuteursfamiliaux-paca.fr)

INFORMATION ET  
SOUTIEN AUX  
TUTEURS FAMILIAUX



## LE SERVICE MESURES DE PROTECTION JURIDIQUE AUX MAJEURS (MPJM)

Le service Protection Juridique des Majeurs de l'UDAF 04 existe depuis 1985 et n'a cessé de croître depuis des années tant en termes de nombre de salariés que du nombre de mesures suivies.

Le suivi des mesures de protection demande une technicité et un savoir de plus en plus particulier, car il s'agit d'accompagner les personnes protégées dans le cadre de mesures contraintes qui pour beaucoup d'entre elles leur sont imposées.

Il nous faut travailler en lien avec les personnes protégées et ainsi gagner leur confiance, tenter d'obtenir leur adhésion à la mesure de protection tout en respectant leurs choix de vie, leurs souhaits, leurs fonctionnements, etc...

Le métier de Mandataire judiciaire à la protection des Majeurs ainsi que tous les postes qui participent à l'exercice des mesures de protection nécessite des qualités d'écoute, d'empathie, de bienveillance mais également de prises de décision.

L'exercice des mesures de protection s'est également complexifié notamment au regard des difficultés rencontrées par les personnes protégées (absence de suivi médical, isolement des personnes protégées dans des villages reculés du département, rupture de soins liée au nombre décroissant de médecins psychiatres dans le département depuis plusieurs années).

Le service PJM durant l'année 2021 a dû s'adapter en termes d'accompagnement, de suivi des personnes protégées dans un contexte de crise sanitaire.

Notre service a réfléchi à ajuster l'intervention auprès des personnes protégées du fait des changements des conditions de travail en tenant compte des dispositions liées au télétravail. Ce changement dans nos pratiques professionnelles a mis en exergue la capacité importante d'adaptation des salariés du service et nous a permis de réfléchir en termes de priorité.

Si l'accompagnement des personnes reste la priorité du service, le développement des outils informatiques, le télétravail ont permis à l'équipe des salariés de repenser nos méthodes de suivi des personnes.

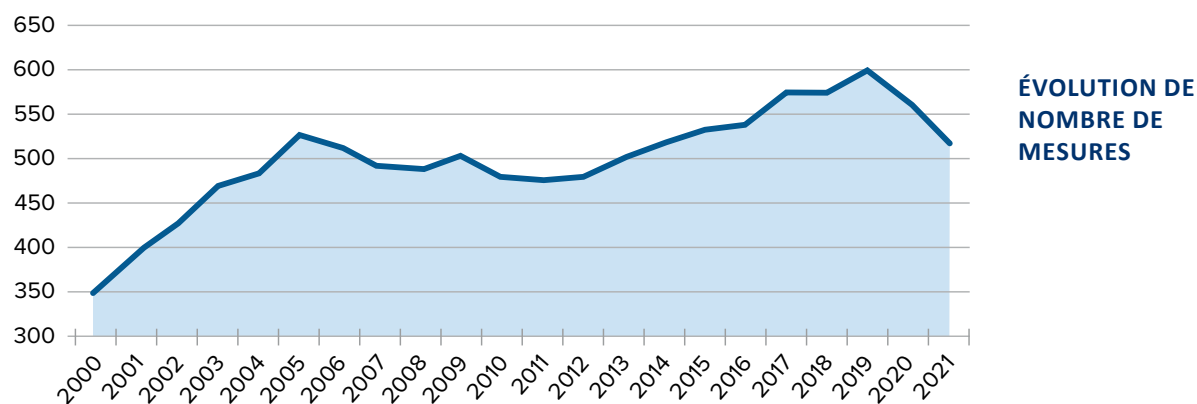
Les personnes protégées, personnes vulnérables, ont

également été contraintes de s'adapter aux multiples dispositions légales et réglementaires et, de fait, il convient de saluer cette adaptation.

L'absence très importante des Délégués aux mesures de protection Juridique qui sera développée plus après, a permis au service de revoir plusieurs points dans le fonctionnement qui était le nôtre :

- recentrer nos interventions autour de la personne protégée,
- revoir les délégations au sein du service qui ont permis les avancées suivantes :
  - Redonner du sens à la mission qui nous est confiée,
  - Permettre une responsabilisation différente des tâches à mener pour chaque catégorie de personnel,
  - Répartir les missions des salariés de manière plus cohérente afin que le suivi des personnes soit plus complet,
  - Fluidifier la signature des actes en interne qui était très centralisée entre le Directrice et la Cheffe de service.
- permettre une réorganisation de notre service par une prise en compte des difficultés du service,
- assurer une transparence auprès des personnes suivies, des financeurs mais également des magistrats.

Si l'année 2021 a été marquée par des nombreuses difficultés qui seront développées dans le présent rapport, elle a tout de même permis au service une remise en question importante et des changements ont eu lieu et vont perdurer (confère le rapport moral et d'orientation du président en page 3).



**Évolution de l'activité du service en 2021 : - 7.64 % du nombre de mesures exercées.**

**Le total du nombre de baisse de mesures se cumule entre 2020 et 2021 pour atteindre une baisse d'environ 16 %.**

L'année 2021 a poursuivi la baisse des mesures débutée en 2020 pour subir une baisse très conséquente des mesures en fin d'année avec un nombre de 520 mesures de protection au 31 décembre 2021.

À cela, il faut ajouter :

- de nombreux arrêts de travail : 9 822 heures
- des absences liées pour congé maternité ou congé maternité : 1 491 heures
- un important temps de formation des salariés du service PJM : 829 heures
- Soit un total de 12 142 heures d'absences au total ce qui représente un chiffre très élevé au regard du nombre de salariés du service PJM ; d'autant plus que ces heures n'ont malheureusement pas pu être totalement pourvues par les embauches du fait d'un secteur très peu attractif : le métier de délégué aux mesures de protection juridique attire très peu de candidats du fait de ses nombreuses responsabilités eu égard au niveau de rémunération.

Au 31 décembre 2021 : 520 mesures sont suivies par notre service PJM contre 563 au 31/12/2020.

### 1 - Les Salariés du Service PJM

Ce service est composé de 23 salariés :

---

1 directeur (0.51 ETP)

---

1 cheffe de service et référente évaluation (1 ETP)

---

11 déléguées au service de protection juridique aux majeurs (10 ETP - dont une déléguée rattachée à l'ouverture des mesures de protection juridique, pôle ouverture)

---

1 attachée juridique (0.69 ETP)

---

5 assistantes administratives

---

3 comptables au service de protection juridique aux majeurs (l'une travaillant sur un temps partiel 0,80 ETP, l'autre sur 1 ETP, et la troisième à 0,5 ETP))

---

### 2 - Les Mesures de protection

Les mesures de protection sont prononcées par les Juges des Contentieux et de la Protection (auparavant juge des tutelles du Tribunal d'Instance). Les Juges des Contentieux et de la Protection dans le Département des Alpes-de-Haute-Provence sont au nombre de 2 qui œuvrent respectivement au sein du Tribunal Judiciaire de Digne-les-Bains ainsi que du Tribunal de Proximité de Manosque.

Sur les 520 mesures gérées par notre service au 31/12/2021 :

- 67,3 % des mesures sont confiées par le Tribunal judiciaire de Digne-les-Bains,
- 30 % des mesures par le Tribunal de Proximité de Manosque.
- 2.7 % des mesures confiées sont confiées par des tribunaux hors département 04

En matière de protection juridique des personnes majeures, le principe premier, posé par les textes, est la priorité familiale. En cas d'impossibilité, les Juges des Contentieux de la Protection sont amenés à désigner un mandataire judiciaire à la protection des personnes majeures.

### 3 - Les différentes types de Mesures de protection

En amont, il nous faut préciser que toutes les personnes suivies dans le cadre d'une mesure de protection juridique ont une altération des facultés personnelles (physique ou mentale). De plus, il est à souligner que les mesures confiées à notre service mesures de protection juridique aux majeurs relèvent, le plus souvent, de situation de plus en plus complexes et difficiles à tous points de vue (précarité, violence, agressivité, troubles psychiatriques, absence de soins, situations juridiques complexes, personnes SDF, surendettement, insalubrité du logement, patrimoine foncier à répertorier et/ou non entretenu, situation d'isolement, absence de ressource, ...)

#### La Sauvegarde de Justice : prévue à l'article 433 du Code Civil

La sauvegarde de justice est une mesure juridique qui est soit temporaire, soit prononcée pour représenter ou assister la personne protégée pour l'accomplissement de certains actes déterminés.

En cas d'urgence le Juge des Contentieux et de la Protection peut statuer sans avoir procédé à l'audition de la personne. La mesure de sauvegarde de justice peut être « doublée » d'un mandat spécial : ce mandat est prononcé pour permettre au mandataire spécial d'accomplir certains actes déterminés.

Hormis les actes prévus par le jugement, la personne protégée pourra accomplir seule les autres actes. De ce fait, la sauvegarde n'entraîne pas d'incapacité juridique générale.

### La Curatelle : La curatelle peut être simple, aménagée ou renforcée

La curatelle est un régime d'assistance, elle est prévue par l'article 425 et suivants du Code Civil.

Ce régime de protection est un régime prévu pour une assistance et un contrôle du mandataire judiciaire à l'égard de la personne protégée.

Dans le cadre de cette mesure, la personne protégée peut accomplir seule les actes d'administration (actes de gestion courante par exemple : conclusion d'un bail d'habitation, ...) En revanche, les actes de disposition (actes qui engagent le patrimoine d'une personne, pour le présent ou l'avenir, exemples : vente d'un immeuble, emprunt, donation, ...) doivent être conclus avec l'assistance du curateur.

Dans le cas d'une curatelle renforcée, le curateur perçoit « seul les revenus de la personne en curatelle sur un compte ouvert au nom de cette dernière. Il assure lui-même le règlement des dépenses auprès des tiers », cf. article 472 du Code Civil.

### La Tutelle : prévue par l'article 440 et suivants du Code Civil

La tutelle est un régime de représentation pour une majorité d'actes.

Dans cette situation et de manière schématique, les actes d'administration peuvent être réalisés par le tuteur seul, en revanche les actes de disposition sont soumis à l'accord du Juge des Contentieux et de la Protection.

Il faut préciser ici, que certains actes considérés comme étant strictement personnels ne donnent jamais lieu à assistance ou représentation, par exemple : la déclaration de naissance d'un enfant, sa reconnaissance.... Ces actes sont prévus par l'article 458 du Code Civil (liste non exhaustive).

### Mesure d'accompagnement Judiciaire (MAJ) : article 495 et suivants du Code Civil

Caractéristiques de cette mesure particulière :

- Prononcée qu'en cas d'échec d'une Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)
- Elle n'entraîne pas d'incapacité Juridique
- Elle n'est prononcée que si la personne perçoit des prestations familiales
- Elle donne un mandat strictement encadré dans le jugement d'ouverture

## 4 - Les personnels du service PJM

Le service «Protection juridique des majeurs» est composé de 23 salariés (voir la répartition en page 18).

Sous l'autorité de la Direction, le chef de service veille au bon fonctionnement du service PJM.

Le service est composé de 11 délégués aux mesures de protection juridique qui assurent le suivi au quotidien des personnes placées sous mesure de protection. Tous les Délégués sont titulaires du CNC (Certificat National de Compétence) voire en cours de formation pour les nouvelles recrues.

### **La Déléguée rattachée à l'ouverture des mesures de protection :**

- Elle rencontre la personne, récupère les documents nécessaires à la mise en œuvre de notre mandat, remet et explique les documents obligatoires (conformément à la loi de 2002-2).
- Elle explique l'organisation de notre service et rappelle les droits et libertés de la personne sous mesure de protection afin de s'assurer de sa compréhension et de son adhésion à la mesure.
- Elle informe les tiers de la mise sous mesure de protection juridique.
- Elle est chargée de réaliser les inventaires du patrimoine ainsi que le DIPM.

### **Les Délégués qui interviennent durant la vie de la mesure :**

Ce sont eux qui œuvrent durant toute la vie de la mesure de protection. Ils sont répartis sur l'ensemble du département selon des secteurs géographiques définis car l'UDAF 04 a une compétence départementale.

Après ouverture de la mesure de protection par la personne rattachée au pôle ouverture, le chef de service attribue les mesures aux différents délégués PJM en charge des secteurs.

Cette détermination de secteur est faite essentiellement en fonction de trois critères :

- Le lieu de résidence de la personne protégée
- Le nombre de personnes suivies par le délégué
- Le niveau de complexité du dossier de la personne suivie

Quelques semaines après l'ouverture de la mesure de protection par la déléguée rattachée au pôle ouverture, la personne protégée est présentée au délégué qui va poursuivre la mise en œuvre de la mesure de protection juridique et la suivre pendant toute la « vie » de sa mesure de protection.

Il est procédé à une passation entre les deux délégués, que ce soit au niveau de la présentation de la personne mais également de manière administrative entre les assistantes administratives.

### L'attachée Juridique :

Un renfort et un soutien des délégués PJM est assuré dans le cadre du suivi des volets juridiques par l'intervention de l'attachée juridique.

Il faut préciser que pour l'attachée juridique, en plus du soutien aux délégués et du suivi des volets juridiques, s'ajoute un temps de présence très conséquent devant les juridictions de tous ordres (Cour d'Appel, tribunaux judiciaires,...). Auquel s'ajoute du temps en rendez-vous auprès des tiers (avocat, notaire,...).

### Les Assistantes Administratives :

Les délégués sont secondés d'une assistante administrative. Leurs tâches se situent au niveau de l'informatique : frappe de courrier, renseignements de notre logiciel tutélaire, ouverture des dossiers des personnes protégées, archivages des dossiers... et sur les dossiers dits administratifs afin que les délégués puissent assurer un suivi qui soit encore plus de proximité auprès des personnes protégées.

Au sein du personnel administratif, certaines personnes sont en charge de la numérisation et de l'indexation des documents.

Les assistantes administratives ont également des tâches d'accueil (physique/téléphonique).

### Les comptables

Les comptables rattachées au service PJM ont en charge la mise à jour et les opérations de rapprochement bancaire des comptes des personnes protégées. Elles veillent au bon encaissement des ressources, ventilent les revenus, saisissent les factures, exécutent et veillent au traitement des fichiers de paiement et virements bancaires, selon les procédures internes et les habilitations de chacun. Elles assurent également le suivi de la mise à jour des comptes de placement des personnes protégées, éditent les relevés bancaires pour envoi des comptes rendus aux Juges des contentieux et de la protection.

## 5 - Les Personnes bénéficiaires : qui sont-elles ?

Les personnes protégées de notre service sont placées au cœur de notre accompagnement et intervention. Elles sont et doivent être au centre du dispositif de protection juridique prononcé dans leur intérêt. Pour une meilleure connaissance des besoins et des attentes de la population des personnes majeures protégées, différents critères et éléments de contexte nous permettent de mieux les connaître et potentiellement anticiper les évolutions quant à leur profil et besoins. Les pratiques professionnelles de notre service tutélaire doivent sans cesse s'adapter, être personnalisées et individualisées pour répondre spécifiquement à chacune des personnes protégées ceci dans l'objectif de rendre un service de qualité en proximité qui soit conforme aux attentes, besoins, choix des personnes protégées. Nous avons retenu les critères de répartition suivant :

### Caractéristiques des personnes suivies :

#### Hommes / Femmes

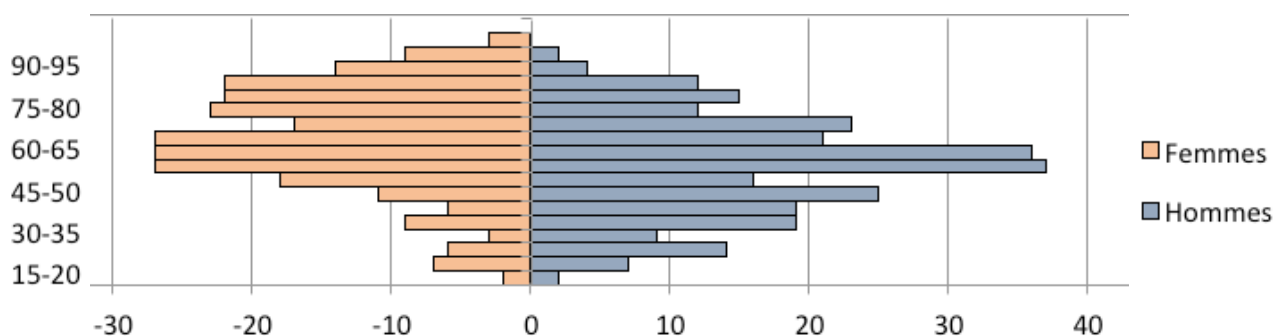
**520 personnes** étaient suivies au 31/12/2021 par notre service PJM, constituées de :



**250 femmes** soit 48 %



**270 hommes** soit 52 %



### Tranches d'Âge

## 255 personnes ont moins de 60 ans,

soit 45,5 % et parmi les moins de 60 ans, 9.6 % ont moins de 35 ans.

## 283 personnes ont plus de 60 ans,

soit 54,5 % et parmi les plus de 60 ans, 97 personnes ont plus de 80 ans, soit 18.6 %.

La population des AHP à un taux de vieillissement plus important que le taux national.

### Situation familiale



**+ de 85 %** sont célibataires, divorcés, veufs, ...



Et environ

**9.8 %** sont mariés ou en couple.

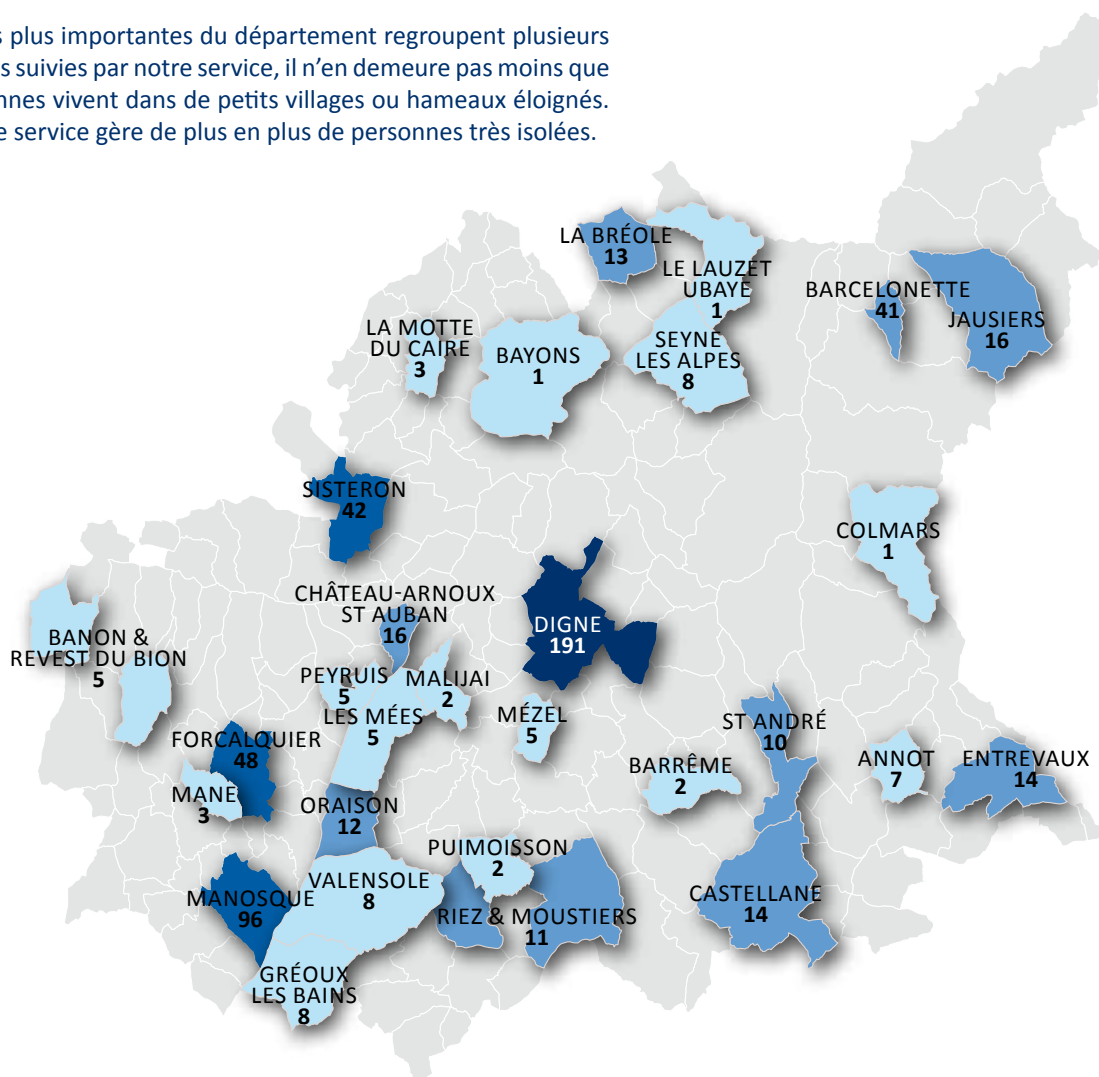
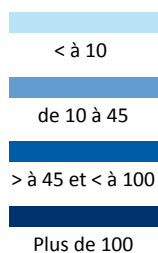
### Répartition par type de résidence

→ 57 % des personnes vivent à domicile

→ 43 % en établissement

Si les communes les plus importantes du département regroupent plusieurs personnes protégées suivies par notre service, il n'en demeure pas moins que beaucoup de personnes vivent dans de petits villages ou hameaux éloignés. Il est constaté que le service gère de plus en plus de personnes très isolées.

Légende :  
Nombre de mesures



## LE MAJEUR PROTÉGÉ ACTEUR DE SA MESURE DE PROTECTION

TYPES D'ACTES	CURATELLE SIMPLE	CURATELLE RENFORCÉE	TUTELLE
Signer un bail	Personne seule	Personne seule	Tuteur
Résilier un bail	La personne + curateur + accord du Juge des Tutelles		Tuteur avec accord du Juge des Tutelles
Ouvrir une ligne (électrique, compteurs etc..)	Personne seule		Tuteur mais démarche possible par la personne
Acheter un logement	La personne + Curateur		Tuteur avec autorisation du Juge des Tutelles
Mettre un logement en location	La personne seule		Tuteur
Vendre son logement	La personne + curateur + accord du Juge des Tutelles	La personne + curateur + accord du Juge des Tutelles	Tuteur avec accord du Juge des Tutelles
Ouverture et clôture des comptes dans la banque ou la personne possède déjà des comptes	La personne + Curateur		La personne + tuteur
Ouvrir un compte dans une nouvelle banque	La personne + curateur + accord du Juge des Tutelles		La personne + Tuteur + accord du Juge des Tutelles
Effectuer un retrait sur un compte de placement	La personne + curateur		Tuteur avec accord du Juge des Tutelles
Faire une donation	La personne + curateur		La personne avec accord du Juge des Tutelles
Faire un testament	La personne seule		La personne avec autorisation du Juge des Tutelles
Prendre une assurance obsèques	La personne seule	La personne seule et le curateur valide selon le prix	La personne seule et le tuteur valide selon le prix
Prendre une assurance Décès	La personne seule	La personne seule et le curateur valide selon le prix	N'est pas possible
Accepter ou refuser une Succession	La personne + curateur		Tuteur mais si conflit ou difficulté il faut l'accord du Juge des Tutelles
Porter plainte, Saisir un avocat, Faire une demande d'Aide Juridictionnelle etc...	La personne seule		Le tuteur avec la personne
Se faire opérer	La personne seule	La personne seule	La personne si elle le peut accompagné du tuteur. Si la personne ne peut pas : Tuteur
Divorcer	La personne avec assistance du curateur pour la procédure		La personne avec le tuteur qui le représente pour la procédure
Démarches : CAF, MSA, CPAM	La personne seule		Le tuteur

# REAAP 04

Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

Le Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents est un dispositif départemental de « Soutien à la Parentalité » dont l'animation départementale est confiée à l'UDAF 04 depuis 8 ans. L'ambition centrale est de reconnaître et valoriser le rôle et compétences des parents.



## — Forcalquier / Banon :

Ludobrousse à Revest-des-Brousses : 07 85 55 67 19  
& Maison de la Famille à Forcalquier : 04 92 75 38 03

## — Manosque :

ADSEA 04 - Trait d'Union à Manosque : 04 92 78 66 47  
& Maison des Adolescents à Manosque : 04 92 30 13 96

## — Oraison / Riez :

La Loly Circus à Oraison : 04 92 75 36 86

## — Moyenne Durance :

ALPE - ACEPP 04 à Peipin : 04 92 34 52 94  
& Centre Social La Marelle à Château-Arnoux : 04 92 32 37 04

## — Haute vallées, Verdon, var :

La Collective de Chalvagne à Val de Chalvagne : 04 89 77 90 34  
& Art et Culture Fabri de Peiresc à Beauvezer : 04 92 83 97 78

## — Digne, Seyne :

UDAF 04 à Digne-les-Bains : 04 92 30 59 10

Ce dispositif a pour objectifs de :

- 1 / Organiser la mise en réseau de nombreux acteurs (associatifs et / institutionnels) participants à l'appui de la fonction parentale.
- 2 / Susciter des occasions de rencontres et d'échanges entre parents.
- 3 / Mettre à disposition des parents des services et des moyens leur permettant d'assumer pleinement leur rôle éducatif.

- ❖ Il s'adresse à toutes les familles et à tous les bénévoles et professionnels associatifs ou institutionnels désireux d'accompagner les parents dans leur rôle éducatif auprès de leur enfant.
- ❖ Les actions sont de nature diverse : groupe de paroles, atelier des parents-enfants, sorties culturelles ou de loisirs, conférences-débats.

Financée par la CAF, le Conseil Départemental et la MSA Alpes-Vaucluse, l'animation départementale est assurée par l'UDAF 04. La mission d'animation locale est assurée par 10 structures associatives (référénts de proximité REAAP par bassin).

Le Comité de Pilotage est composé de représentants des institutions financières, de l'Éducation Nationale et des référénts de proximité REAAP.

**L'animation du dispositif dans un contexte de crise sanitaire :** L'année 2021 est entrée dans une 2ème année de crise sanitaire. Les protocoles sanitaires successifs : couvre-feu, renforcement du passe sanitaire puis vaccinal, renforcement

du télétravail etc., sont autant de barrières compliquant la tenue d'événements collectifs à destination des professionnels comme des parents. Malgré tout, 2021 a été marquée par une reprise des activités, même si les nombreuses incertitudes inhérentes au contexte sanitaire ont pesé sur la dynamique de réseau.

## 1/ Organisation des instances traditionnelles :

**Comité de pilotage :** 8 octobre 2021 en présentiel avec la participation des partenaires institutionnels et financeurs et les référénts de proximité REAAP 04. Ordre du jour : bilan semaine des familles à Oraison, préparation de la 2ème journée départementale le 7 décembre, bilan de la formation « Initiation à l'approche systémique de la famille » organisation des conférences gesticulées avec Isabelle PENIN (fin nov 2021).

**Comités des financeurs** (Avec la participation de la CAF 04, le Département 04, la MSA Alpes-Vaucluse et l'UDAF 04)

- 20 avril 2021 : Échanges croisés sur les projets financés dans le cadre de l'appel à projet REAAP 2021. Au total : 39 projets déposés – 35 projets retenus.
- 8 octobre 2021 : Orientations et axes prioritaires de la mission d'animation départementale REAAP.



## Comité d'Animation Départemental



**Comité d'Animation Départemental** : pour rappel le CAD est une instance traditionnelle du réseau proposé 1 ou 2 fois par an. Il rassemble toutes les personnes qui souhaitent s'impliquer dans les projets d'animation d'envergure départementale : parents, bénévoles, professionnels intervenants auprès des familles, représentants de collectivités locales, représentants d'institutions locales ou nationales.

- 21 septembre 2021 : Cette année, cette rencontre a été dédiée aux porteurs de projets financés dans le cadre du REAAP pour un temps d'interconnaissance, de présentation de projets et de réseautage (21 structures y ont participé).

**Lancement de l'appel à projet REAAP 2021** : La CAF 04, le Département 04 et la MSA Alpes Vaucluse renouvellent chaque année l'appel à projets REAAP sur le département des Alpes-de-Haute-Provence. Il vise à soutenir les structures qui organisent des actions collectives en direction des parents. La note de cadrage est travaillée entre l'animatrice départementale du réseau et les financeurs.

## 2/ Organisation des rencontres à destination des parents

### → « Je, tu, nous : des pistes pour la construction de l'identité de nos enfants » Manosque

Projet financé dans le cadre de l'appel à projet REAAP 2020 et porté par l'UDAF 04, en partenariat avec la Maison des Adolescents, le CMS de Manosque, le service jeunesse de la ville de Manosque, le centre social Tiss'Age à St Tulle.

Ce projet a bénéficié d'un report sur l'année 2021 (compte tenu du contexte sanitaire). Ainsi, 4 rencontres à destination des parents ont pu être organisées à Manosque, entre mai et octobre 2021 :

→ Le vendredi 28 mai 2021 de 20h30 à 22h : conférence-débat en visio conférence, via la plateforme ZOOM, à destination des parents d'enfants de 0-6 ans, animée Bénédicte Flieller, psychologue, (13 parents connectés)

→ Le vendredi 25 juin de 18h30 à 20h00 : soirée autour du conte avec l'association « De Bouche à Oreilles » à destination des parents d'enfants de 6-12 ans et les enfants de cette tranche d'âge. (5 parents et 6 enfants)

→ Le vendredi 24 septembre de 18h30 à 20h00 : une soirée théâtre forum animée par la compagnie de Théâtre Mandin pour les parents d'adolescents (11 parents)

→ Le samedi 2 octobre en journée et soirée, des propositions autour du jeu sous toutes ses formes, dans le cadre de « Tous en jeux ».

Action préparée dans un autre cadre du REAAP, sur le bassin de proximité manosquin du REAAP auquel participent aussi les membres de ce groupe de travail. La proposition autour du jeu, l'aspect familial et la date ont permis d'ancrer cet événement dans la programmation des actions parents.

### → « La 2ème édition de la fiesta des Familles » Digne-les-Bains

Action organisée et coordonnée également dans le cadre de la mission de référent de proximité REAAP sur le bassin de Digne-les-Bains (voir p.29).

UNIS  
POUR LES  
FAMILLES

Le REAAP des Alpes-de-Haute-Provence et ses partenaires proposent

**Entrées gratuites**

**Spectacles Gesticulés** De et par **Isabelle Pénin**

POUR RIRE ET REFLECHIR SUR NOTRE QUOTIDIEN DE PARENTS!

**Jeudi 25 Novembre**  
**Parents dans la Mêlée**  
 Transformer l'essai avec ses ados  
 -19h30-  
 Collège Jean Giono  
**Manosque**  
 Réservation obligatoire  
 04.92.30.13.96 ou  
 secretariat.mda04@ch-digne.fr  
 respect des règles sanitaires en vigueur

**Vendredi 26 Novembre**  
**Parents dans la Mêlée**  
 Transformer l'essai avec ses ados  
 -19h30-  
 Ancienne salle de cinéma  
**Les Mées**  
 Réservation obligatoire  
 06.04.59.71.86 ou 06.61.39.11.09  
 inscriptions@udaf04.fr

**Samedi 27 Novembre**  
**Il était une fois un week-end sur deux...**  
 Conte pour parents séparés  
 -19h30-  
 Salle multi-activités **Banon**  
 Réservation obligatoire  
 06.04.59.71.86 ou  
 inscriptions@udaf04.fr

Retrouvez toutes les informations [www.reaap04.fr](http://www.reaap04.fr)

Ces spectacles sont financés par la CAF 04 et la MSA Alpes-Vaucluse, dans le cadre du dispositif

La tournée de spectacles gesticulés d'Isabelle Pénin se déroule aussi dans les Hautes Alpes : [www.reaap05.fr](http://www.reaap05.fr)

Créé par Isabelle Pénin

### → « Spectacles gesticulés de et par Isabelle PENIN »

Dans le cadre d'un travail en étroite collaboration avec l'UDAF/REAAP 05- une tournée de spectacles gesticulés a été organisée sur le département 05 et 04.

Médiatrice familiale, conseillère socioprofessionnelle et éducatrice spécialisée, Isabelle PENIN a pu jouer 3 conférences/spectacles gesticulés dans le département des Alpes-de-Haute-Provence et animer un temps commun d'échange et de réflexion à destination des référents de proximité REAAP 04 et 05.

- Parents dans la mêlée, transformer l'essai avec nos ados, spectacles le 25 nov. 2021 (à Manosque) et 26 nov. (aux Mées)

- Il était une fois un week-end sur deux, spectacle le 27 nov. 2021 (à Banon)

*Spectacles financés par la CAF 04 et la MSA Alpes-Vaucluse*

Au total, 55 personnes ont assisté aux spectacles.

Cet évènement ludique et original a constitué une nouvelle occasion de sensibiliser davantage de parents, de faire connaître le réseau REAAP, d'impliquer les acteurs de territoire et de dynamiser les propositions collectives à destination des parents.

Partenaires ayant contribué à l'organisation des rencontres : Maison des Adolescents, collège Giono à Manosque, la Maison de la famille, la Ludobrousse, et l'association Envisage.

### → « Partenariat avec la Maison des Adolescents : organisation de visio-conférences thématiques »

La Maison des Adolescents a été à l'initiative de l'organisation de visio-conférences (sur Zoom) à destination des parents. L'UDAF 04 via le dispositif du REAAP 04, a contribué à l'organisation et l'animation de ces rendez-vous.

Ce format en ligne vise à atteindre des parents plus isolés géographiquement, qui n'auraient pas la possibilité de se déplacer sur des rencontres physiques. C'est aussi l'occasion pour les parents d'identifier des professionnels/des structures existantes sur le département.

→ Mardi 8 juin et 15 juin 2021 à 20h30 : « Ados et Jeux vidéo : La place des parents dans tout ça !? » Intervention de la ludothèque Ludambulle 05

→ Mardi 14 décembre à 20h00 : « Comprendre et gérer les émotions des adolescents en famille » animée par Anette Prins, psychothérapeute

Une quinzaine de parents se sont connectés à chacune des visio-conférences.

### 3/ Appui et soutien des dynamiques locales :

L'animatrice départementale du REAAP vient en soutien des projets structurants et fédérateurs sur les territoires. A ce titre, 2 actions phares du dispositif du REAAP (soutenues dans le cadre de l'appel à projet REAAP) ont nécessité un travail d'accompagnement et de mise en lien.

#### → Le dispositif « Tous en jeux » à Manosque :

Accompagnement du service jeunesse de la ville, dans le cadre des 20 ans de la Ludothèque de Manosque. Plusieurs temps de jeux et d'animations « strictement ludiques » ont été proposés pour cette occasion au Centre de l'Enfance et à la Maison des Jeunes et de la Culture, le samedi 2 octobre 2021, ainsi que des temps de formation des professionnels de l'enfance, jeunesse et parentalité.

→ La semaine des familles à Oraison : Il s'agit d'un format local et non plus départemental ; pour mettre en lumière les structures du territoire qui accompagnent les familles. La Loly Circus, référente de proximité REAAP en partenariat avec la ville d'Oraison, a fédéré 10 structures de la commune en lien avec la parentalité autour d'une semaine dédiée aux familles du 21 juin au 26 juin 2021 (Accompagnement du projet, aide à l'animation des réunions, et appui technique de l'UDAF04 à la journée Part 'âge du 26 juin 2021 au lac des Buissonnades à Oraison).

Les prémices d'un groupe de travail sur la thématique croisée de **l'accompagnement à la parentalité et des enjeux du numérique** a vu le jour à Manosque. 3 réunions de travail organisées sur l'année 2021 : 23 mars (en visio) 22 juin (en présentiel) et le 21 octobre (en présentiel). Animé par le CCAS de la ville de Manosque, dans le cadre du Comité Manosquin de l'inclusion numérique et par l'UDAF 04, dans le cadre du REAAP 04, ce groupe de travail (réunissant des acteurs du champs de la petite enfance, jeunesse, de la parentalité, du social, etc.) a pour objectifs de :

1. Capitaliser et mutualiser les infos, outils, ressources utiles aux acteurs du territoire
2. Faire remonter les besoins / problématiques de parentalité sur le champ du numérique
3. Aider les familles à mieux identifier les acteurs - ressources du territoire
4. Mettre en place diverses actions à destination des parents ou acteurs locaux (formation, etc.)
5. Favoriser les échanges et croiser les regards entre les acteurs locaux

A ce jour, un outil-ressource créé dans le cadre du Comité Manosquin des acteurs de l'inclusion numérique est en ligne (hébergement au CCAS).

#### 4/ Mise en place de temps de « culture commune » à destination des professionnels

##### **Lancement de la dynamique « Art culture et parentalité : Tisser des liens »**

Parce que la culture occupe une place importante au sein des projets/actions d'accompagnement à la parentalité et qu'elle constitue un formidable moyen de médiation, de lien social et renforcement du lien parent-enfant, le REAAP 04 a engagé une large dynamique de travail sur la thématique « art, culture et parentalité ». Cette démarche vise à valoriser et tisser du lien entre les acteurs du soutien à la parentalité et les acteurs culturels (dans une logique de mise en réseau).

Dans cette dynamique, en fin d'année 2021, le réseau des parents a organisé 2 actions concrètes pour accompagner les acteurs locaux (salariés/bénévoles) à cheminer sur cette thématique :

##### ➔ **Temps de culture commune, avec l'organisation de la 2<sup>ème</sup> journée départementale du REAAP :**

« Projet culturel et parentalité : tisser des liens » le mardi 7 décembre 2021 au Théâtre Durance à Château Arnoux St Auban.

Une journée animée par Pascal BELY, consultant en approche systémique et Frédérique FAVRE, chorégraphe, compagnie T'émoi. Objectifs de la journée :

- Vivre ensemble une expérience de créativité inédite
- Articuler les finalités du projet culturel du REAAP 04 avec les actions artistiques de ces membres

Une journée atypique du réseau, qui a fédéré les professionnels/acteurs autour d'une expérience inédite de la danse et du réseau. Au final, 52 personnes ont participé à la journée (engouement de la démarche qui a nécessité d'augmenter la capacité d'accueil du colloque prévu pour 30 personnes). A travers la mise en œuvre d'une expérience artistique commune, ce temps fort a permis aux acteurs culturels et acteurs sociaux (petite enfance, jeunesse, parentalité, éducatif, etc.) de créer les conditions favorables à l'émergence de projets communs croisant les enjeux de la culture et de la parentalité.

*Partenaires ayant contribué à l'organisation de la journée : CAF 04, Conseil Départemental 04, Education Nationale, Théâtre Durance, Service Enfance jeunesse Ville de Manosque, DLVA-service enfance, Réseau des médiathèque Provence Alpes-Agglomération, Service Petite Enfance Provence Alpes-Agglomération, Eclat de lire, association de Bouche à Oreilles, crèche d'Allos, ainsi que les référents de proximité REAAP : UDAF 04, Centre social La Marelle, Alpe-ACEPP 04, la Loly Circus, la Maison des adolescents, la Maison de la Famille, l'association Art culture Fabri de Peiresc et la ludothèque Au temps de lutins.*



### → Modules de sensibilisation au montage de projets culturels et à la médiation culturelle

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des acteurs locaux, et afin d'apporter des outils et méthodes d'organisation de projets dans le champs culturel, l'animation départementale du REAAP a organisé des modules de sensibilisation au montage de projets et médiation culturelle. Ces modules organisés les 22/23 novembre ont été animés par Vanessa Charles, formatrice en projet culturel.

Proposition de 4 modules thématiques :

1. La culture en France : enjeux et fonctionnement-
2. Module Montage de projets culturels-
3. L'art contemporain et La danse d'aujourd'hui-
4. Atelier de pratique artistique

### Autres actions de formation

*Développer des espaces d'échange de pratiques, créer une synergie collective de montage de projets, organiser des temps de formation à destination des acteurs du réseau autour des principaux enjeux de soutien à la parentalité, constituent des missions prioritaires du REAAP.*

### → Initiation à l'approche systémique de la famille (6 journées)

Le 10 décembre 2019, le REAAP a réuni ses partenaires au Théâtre Durance pour penser collectivement une approche complexe de la parentalité au croisement des enjeux sanitaires, éducatifs, sociaux, environnementaux et culturels.

La formation à l'approche systémique de la famille et de la parentalité vient prolonger les conclusions des travaux de cette 1ère journée départementale du réseau. En effet, les différents professionnels ont exprimé le besoin d'être mieux outillés pour appréhender autrement des situations complexes avec le souci de mobiliser les membres du réseau. L'approche systémique permet une vision globale de l'intervention auprès des familles. Elle suscite la pluridisciplinarité en permettant à chacun d'être un relais efficace auprès des membres du réseau. Elle permet un langage commun et un savoir partagé entre les différents intervenants.

Un groupe de 12 personnes a suivi les 3 modules de 2 journées de formation (29/30 mars, 17/18 juin et 13/14 septembre 2021), animées par l'IPEC (Institut Pluridisciplinaire d'Études sur le Communication) et Pascal Bely (Consultant - cabinet Trigone).

L'inscription a nécessité le montage d'un dossier OPCO pour le financement de cette formation professionnelle.

### → Outils et méthodes pour animer un réseau d'acteurs de proximité – Formation des référents de proximité REAAP 04.

Intervention le 27 mai 2021 de Nicolas Geiger (formateur pour le réseau Animacoop, spécialiste de l'animation de projets collectifs, outils numériques collaboratifs) lors de la 2<sup>ème</sup> journée de formation centrée sur les pratiques collaboratives dans le cadre de l'animation d'un travail de réseau (rappel : formation financée en 2020 avec report d'une journée de travail en 2021).

Contenus abordés sur les 2 jours : Coopération, collaboration, travail en réseau... de quoi parle-t-on ? Des réunions participatives : pour quoi faire ? Trucs et astuces pour travailler sur l'implication des personnes et sur la dynamique de groupe, Animer des réunions participatives : les essentiels !

### 5/ Lien avec les structures agréées CLAS sur le département :

Les liens avec les opérateurs intervenant dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité se poursuivent. Ce dispositif est un outil transversal dans lequel s'inscrivent des actions de soutien à la parentalité. L'animatrice départementale en lien avec la CAF a travaillé sur l'émergence d'une plateforme numérique (Yeswiki) dédié au dispositif CLAS. Cet outil encore en construction a vocation à rassembler sur un espace numérique identifié toutes les informations relatives aux actions CLAS du département (présentation des objectifs, identification des opérateurs CLAS, actualités, formations des bénévoles, outils-ressources, etc.).

→ Plateforme visible sur le lien : <https://colibris-wiki.org/CLAS04/?Accueil>

Tout au long de l'année, ont également été travaillés et organisés à destination des coordinateurs CLAS, bénévoles, parents et partenaires des temps d'échanges, de formations, de partage d'expériences, d'outils et de ressources.

### 6 / Dynamique des outils de communication du REAAP 04

#### → Diffusion d'infos aux parents et structures du réseau :

- Mise à jour du site internet du REAAP 04 [www.reaap04.fr](http://www.reaap04.fr) : Après une forte hausse de l'audience en 2020, la fréquentation du site en 2021 se stabilise. (Hausse de 2.9% du nombre de clics sur l'année).
- Diffusion de la lettre électronique du REAAP le 15 septembre, 28 mai 2021.
- Actualisation de la page Facebook REAAP04 [www.facebook.com/reaap04](http://www.facebook.com/reaap04) par de nombreux posts (infos gouvernementales, idées activités parent-enfant-relais d'infos des partenaires...) 167 posts diffusés sur l'année, soit une moyenne de 14 publications par mois. 505 « j'aime » et 586 « abonnés ».
- Diffusion d'informations au réseau par listing mail : plateformes d'écoute téléphonique nationales, infos de soutien aux associations, réglementations et protocoles-COVID 19, actions de soutien à la parentalité organisées par les acteurs locaux, info réseau...

## — UDAF 04 – RÉFÉRENT PARENTALITÉ DU BASSIN DE DIGNE

Depuis 2009, l'UDAF 04 est également référente du REAAP sur le Bassin de Digne. Ce territoire s'étend jusqu'à Seynles-Alpes et la Vallée de l'Asse (la commune de Bras d'Asse). Dans les faits, l'étendue de ce territoire, avec des réalités bien différentes, nous a amené à privilégier le territoire de Digne, sur lequel est présent un important réseau de partenaires : collectivités, institutions, associations de divers champs d'intervention (social, santé, culture, etc.). Avec une connaissance du territoire qui s'est affinée au cours des années, l'activité de référent de bassin s'est développée et les réunions de partage d'information ont laissé la place à des groupes de réflexion et de travail autour d'actions et de projets collectifs. Ces espaces d'échanges ont également permis à des projets de murir, de grandir et favorisé leur appropriation par les partenaires locaux.

### La seconde édition de la Fiesta des Familles

Fruit de la réflexion et des échanges du groupe qui ont suivi la mise en place des journées thématiques « scolarisation des moins de 3 ans » initiées par la CAF et ses partenaires du Schéma Départemental des Services aux Familles, la Fiesta des Familles a pour objectifs :

- D'offrir aux familles des espaces de rencontre, d'information et de partage,
- De leur permettre de découvrir ou redécouvrir l'offre de services existante sur le territoire.

En octobre 2021, suite à l'édition d'octobre 2019, les partenaires locaux se sont de nouveau mobilisés pour offrir aux familles dans une période marquée par la crise sanitaire, une journée riche d'activités et de partage.

En effet, le bassin dignois est riche de propositions autant sociales que culturelles et sportives. Pour cette 2<sup>de</sup> édition, les partenaires présents ont de nouveau investi un espace ouvert de détente et de jeux bien connu des familles, parents, grands-parents et enfants : le parc Louis Juvet.

Les tout-petits, les plus grands et leurs familles ont été accueillis à partir de 10H pour tester, jouer, expérimenter tous ensemble les nombreuses activités proposées.

Le bilan de cette seconde édition fait apparaître une baisse de fréquentation, certainement due à la complexité de cette période de crise sanitaire pour les familles et pour les partenaires.

Le bilan reste positif pour les partenaires qui ont mis à profit cette journée pour créer du lien.

REAAP 04 Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

DIGNE les-Bains

provence alpes agglomération

Udaf Alpes-de-Haute-Provence

MAIRIE DE DIGNE-LES-BAINS

La FIESTA des FAMILLES

GRATUIT OUVERT À TOUS

OUVERTURE à la Médiathèque François Mitterrand, Conférence-débat « Les émotions au cœur de la famille »

Mercredi 22 septembre de 10h à 12h avec Anette PRINS, thérapeute et philosophe Gratuit

Inscription obligatoire au 04 92 30 58 54 ou par mail : amontoya@udaf04.fr / Pass sanitaire obligatoire à la médiathèque /

SAMEDI 2 OCTOBRE 2021 10H-17H PARC LOUIS JOUVET DIGNE-LES-BAINS

Événement organisé par l'UDAF04, le Réseau d'Écoute d'Appui d'Accompagnement des Parents 04, Provence Alpes Agglomération et la ville de Digne les Bains.

DES ANIMATIONS POUR TOUTE LA FAMILLE : PETITE ENFANCE, JEUNESSE, ADOLESCENCE, IL Y EN AURA POUR TOUS LES GOÛTS !

- En cas de pluie, la manifestation est reportée au samedi 9 octobre 2021 -

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE - Site : www.somias.fr - Imprimerie Arc-en-Ciel Digne

## La problématique du numérique sur le territoire Dignois

Confinement, fermeture des établissements scolaires et télétravail : ces contraintes ont renforcé les déséquilibres autour de l'accès aux outils numériques : que ce soit sur l'augmentation de l'utilisation amenant les familles à se questionner sur leurs usages en famille et/ou sur leur connaissance des outils ou encore dans l'inégalité d'accès (matériel informatique et outils numériques).

Piste de réflexion collective à explorer, ces problématiques rejoignent celles abordées dans le cadre de l'action parentalité Accompagnement numérique des familles (convention d'objectifs).

## Les actions en tant que référent parentalité

Dans le cadre de sa mission de Référence de secteur, l'UDAF participe à diverses instances, réunions, et groupes de réflexion parmi lesquels :

- Réunions du Comité d'Animation Départementale et du Comité de Pilotage du REAAP,
- Schéma Départemental des Services aux Familles,
- Schéma Départemental Animation de la Vie sociale
- Rencontres avec les porteurs de projets,
- Échanges de pratiques avec les référents de bassin des autres territoires,
- Groupe de travail formation aux enjeux de la parentalité, etc.

L'UDAF 04 participe également dans le cadre de cette mission à la diffusion de l'information sur la page facebook du REAAP 04.

### **2021, une seconde année bouleversée par la crise sanitaire :**

La gestion de la crise sanitaire et son impact auprès des différents publics a amené les partenaires à se mobiliser plus spécifiquement au sein de leurs propres structures.

Le réseau s'est toutefois réuni à trois reprises, pour les préparatifs de la Fiesta des Familles aux dates suivantes : 21/01, 14/06 et 06/09/2021.

Une réunion technique avec les équipes municipales a également eu lieu le 16/09/2021.

### Rencontre avec le réseau parentalité de Seyne-les-Alpes :

05/05/2021 – Comité de pilotage du Café associatif l'Alternateur – présentation et validation du projet de la structure.

26/01/2021- L'ALTERNATEUR (agrément Animation de la Vie Sociale auprès de la CAF 04) dont l'un des axes d'intervention est la mise en œuvre d'actions autour de la parentalité et la jeunesse sur le territoire de Seyne a proposé une rencontre à destination des acteurs parentalité du secteur.

Cette association est pressentie par la CAF 04 et l'UDAF 04 comme possible structure porteuse de l'animation du réseau parentalité à Seyne. Cette perspective apporterait une structuration plus pertinente du réseau REAAP sur le bassin : au plus proche des familles et avec la prise en compte des bassins de vie de Digne-les-Bains et Seyne-les-Alpes.

### Participations aux réunions du réseau départemental

→ Comité d'Animation Départementale le 21/09/2021

→ Comité de pilotage du 8/10/2021

### Rencontres partenaires

05/07/2021 – Relais Petite Enfance « les Frimousses » Digne – rencontre avec la nouvelle animatrice.

6/07/2021 – réunion de bilan LAEP « La Récré » Digne-les-Bains.

### Groupe de travail Journée départementale du réseau sur la thématique « Art Culture et Parentalité »

Réunions de ce groupe de travail aux dates suivantes : les 19/01 en présentiel, les 11/02 et 06/04 en visio, le 31/08 en présentiel.

### Réunions des référents de secteur REAAP

21/09/2021 – Points abordés : Echanges sur la mission de référent, retours sur les formations Outils collaboratifs avec ANIMACOOP, et approche systémique, question du numérique dans les pratiques professionnelles, journée départementale réseau Art Culture et parentalité.

25/11/2021- Cette rencontre a été organisée par les UDAF 04 et 05 pour les référents des réseaux REAAP des deux départements dans le cadre de la tournée de conférences gesticulées d'Isabelle Pénin, médiatrice familiale.

### Formation

La chargée de mission a participé à la session de formation « Initiation à l'approche systémique / famille et réseau » : 6 journées dispensées par IPEC Formation (4 jours) et le Cabinet Trigone (2 jours) les 29 et 30/03/2021 – 17 et 18/06/2021 – 13 et 14/09/2021.

### Formation des référents parentalité

27/05/2021 - Deuxième journée de formation sur les outils collaboratifs avec ANIMACOOP, journée organisée par le REAAP en réponse aux besoins exprimés des référents de bassin en termes d'outils (numériques ou non) et de méthodes de travail. Cette journée a eu lieu à Oraison dans les locaux de la Loly Circus (référent sur le secteur d'Oraison).

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs	Association	Fonction	Élu/Désigné
<b>Bureau élu le 29/09/2021</b>			
<b>FERETTI Alain</b>	Association Familiale des Alpes-de-Haute-Provence	Président CA du 29/09/2020	Élu
<b>MAILLARDET Fabienne</b>	Enfance & Familles d'Adoption des AHP (EFA 04)	Vice-Présidente CA du 29/09/2020	Désignée
<b>DUVAL Gilberte</b>	ADCS-FAVEC	Trésorière CA du 29/09/2020	Désignée
<b>FRISON Michelle</b>	A-F des Augiers	Trésorière adjointe CA du 29/09/2020	Élue
<b>PARADISO Valérie</b>	Association Familiales des Augiers	Secrétaire générale CA du 29/09/2020	Élue
<b>KERJEAN Jacqueline</b>	APF France Handicap	Secrétaire générale adjointe CA du 29/09/2020	Désignée
<b>Administrateurs</b>			
<b>BRACON Frédérique</b> Démission 29/03/2021	AFTC	Administrateur	Élue
<b>DUBOUCHET Daniel</b>	ADMR Peyruis	Administrateur	Élu (coopté CA 10/09/2021)
<b>ELKHALFI Mohammed</b>	Point rencontre	Administrateur	Élu
<b>HUARD Béatrice</b>	ADMR oraison	Administrateur	Désignée
<b>LAFFITTE ANDRÉ</b> DCD 04/12/02021	Association Familiale des Alpes-de-Haute-Provence	Administrateur	Désigné (valid CA 29/03/2021)
<b>LECARPENTIER Michel</b>	Association Familiale des Alpes-de-Haute-Provence	Administrateur	Élu
<b>MARCONCINI Chantal</b>	APF	Administrateur	Élue
<b>MAUREL Janine</b>	Avenir Familles 04	Administrateur	Désignée
<b>ROCHEL Sébastien</b>	AFP À coeur ouvert	Administrateur	Désigné

## LES ASSOCIATIONS FAMILIALES ADHÉRENTES

### MOUVEMENTS FAMILIAUX NATIONAUX À RECRUTEMENT GÉNÉRAL



Association Familiale Protestante  
Des Alpes de Haute Provence

#### AFP - A coeur ouvert

11, Avenue de la Libération - 04310 PEYRUIS  
☎ 06.87.35.86.07 / [afpacoeurovert@gmail.com](mailto:afpacoeurovert@gmail.com)

### MOUVEMENTS FAMILIAUX NATIONAUX À RECRUTEMENT SPÉCIFIQUE



#### ADMR Avenir Familles 04

4 Avenue Demontzey - 04000 DIGNE-LES-BAINS  
☎ 04.92.34.55.58  
[admr.avenir-familles04@orange.fr](mailto:admr.avenir-familles04@orange.fr)



#### ADMR ANNOT

Le Campus- Place du Germe - 04240 ANNOT  
☎ 04.92.83.29.23 - 04.92.83.30.83 / [contact@admr-annot.org](mailto:contact@admr-annot.org)

	<b>ADMR BANON</b> Place de la République - 04150 BANON ☎ 04.92.73.21.46 / admr.banon@orange.fr
	<b>ADMR BARRÊME</b> La Condamine - 04330 BARRÊME ☎ 04.92.37.20.85
	<b>ADMR CASTELLANE</b> 126 Avenue Frédéric Mistral - 04120 CASTELLANE ☎ 04.92.83.77.19 / admr.castellane@wanadoo.fr
	<b>ADMR Canton d'ENTREVAUX</b> Mairie – Place Charles Panier - 04320 ENTREVAUX ☎ 04.93.05.44.45 - 06.67.18.61.52 / admr.entrevaux@free.fr
	<b>ADMR DUYES BLEONE</b> Rue de Provence - 04510 MIRABEAU ☎ 04.92.34.89.31 / admr.duyes-bleone@orange.fr
	<b>ADMR HAUTE VALLÉE DE L'UBAYE</b> Mairie - 04850 JAUSIERS ☎ 04.92.81.06.16 / admrhauteubaye@hotmail.fr
	<b>ADMR MALIJAI</b> Mairie – Le Château - 04350 MALIJAI ☎ 06.31.94.75.06 ou 09.62.66.42.31 / asso.admr.malijai@orange.fr
	<b>ADMR VALENSOLE PAYS DU VERDON (MOUSTIERS STE MARIE)</b> 2 rue du Dr Maurice Chaupin - 04210 VALENSOLE ☎ 09.61.26.26.89 / asso.valensole@admr04.org
	<b>ADMR ORAISON</b> 26 Rue Elie Louis Julien - 04700 ORAISON ☎ 04.92.78.78.45 (tel + fax) ou 09.64.36.69.67 / admroraision@wanadoo.fr
	<b>ADMR PEYRUIS</b> 2 Place des Platanes - 04310 PEYRUIS ☎ 04 92 68 07 91 / admr.peyruis@admr04.org
	<b>ADMR CERESTE FORCALQUIER</b> Rue du Bicentenaire - 04280 CERESTE ☎ 04.92.79.01.40 / admr.cereste@orange.fr
	<b>ADMR SEYNE LES ALPES</b> Lotissement St Pierre, Rue Docteur Jaubert - 04140 SEYNE LES ALPES ☎ 04.92.31.48.09 / asso.admr-seyne@orange.fr
	<b>ADMR SAINT ANDRE LES ALPES</b> Maison des services - Route de Nice - 04170 ST ANDRÉ LES ALPES ☎ 04.92.89.16.98 (tel + fax) / admr04@orange.fr
	<b>ADMR SISTERON</b> Mairie de Sisteron - Place de la République - 04200 SISTERON ☎ 06 73 55 86 15 - Standard mairie : 04 92 61 00 37 / admr.sisteron@orange.fr
	<b>ADMR VALLÉE DE L'UBAYE - LA BRÉOLE - ST VINCENT LES FORTS</b> 48 rue Manuel - 04400 BARCELONNETTE ☎ 04.92.35.21.03 / admr.barcelo@orange.fr
	<b>ENFANCE et FAMILLES D'ADOPTION des A.H.P.(EFA 04)</b> c/o UDAF 04 Le Florilège - 39 Bd Victor Hugo - 04000 DIGNE LES BAINS contact@efa04.org
	<b>Asso Dép. Des conjoints survivants et parents d'orphelins (ADCS - FAVEC 04)</b> Centre Desmichel - salle 13 - 1 <sup>er</sup> étage - 04000 DIGNE-LES-BAINS ☎ 06 24 35 14 39
	<b>APF - France Handicap - Territoire des Alpes 04-05</b> Les Heures Claires - 04100 MANOSQUE ☎ 04 92 71 74 50 ou 06 85 55 32 95 / dd04@apf.asso.fr



## MOUVEMENTS FAMILIAUX NATIONAUX INDÉPENDANTS (OU NON FÉDÉRÉS)

	<b>LES FRUITS DE LA PASSION</b> Avenue des Pénitents - 04190 LES MEES ☎ 04.92.34.06.79 / creche.passion@free.fr
	<b>LES LUTINS</b> Ecole de Cereste, Bd Victor Hugo - 04280 CERESTE ☎ 04.92.78.53.62 / leslutinscerestains@gmail.com
	<b>LES MARMOT'S</b> 10 Rue Maurin - 04400 BARCELONNETTE ☎ 04.92.81.28.03 / lesmarmots403@orange.fr
	<b>LES MARMOTTES</b> 5 rue des écoles 04850 JAUSIERS ☎ 04 92 68 13 60 / 06 72 07 50 98 / lesmarmottes.jausiers@gmail.com
	<b>LES PETITS PLUS</b> Quartier Clubières - 04600 SAINT AUBAN ☎ 04.92.64.25.21 / lespetitsplus@orange.fr
	<b>POMME D'API</b> La Trinque d'Isnard Apprt N°65 - 04100 MANOSQUE ☎ 04.92.87.23.76 (tel + fax) / pommedapi@bbox.fr
	<b>LA RUCHE</b> Lotissement La Tour N°1 - 04150 REVEST DU BION ☎ 04.92.77.23.93 / abeille.revest04@gmail.com
	<b>LA RUCHE</b> Maison de l'Enfance - Quartier du Barri - 04140 SEYNE LES ALPES ☎ 04.92.35.19.96 / laruche.creche@gmail.com
	<b>LES CANAILLOUS</b> 4 Place du Pôle Enfance - 04290 VOLONNE ☎ 04.92.62.67.60 (tel + fax) / creche-canaillous@orange.fr
	<b>LE JARDIN ENCHANTE</b> Le Château des Sieyes - Av. Georges Pompidou - La Sèbe - 04000 DIGNE-LES-BAINS ☎ 04.92.32.03.94 (tel) / lejardin-enchante@orange.fr
	<b>LA MAISON DE LA FAMILLE DES AHP</b> Crèche Multi-accueil « La Maisonnée » HLM Les Augiers - 04000 DIGNE-LES-BAINS ☎ 04.92.32.08.04 / secretariat_mdf@orange.fr / creche_la_maisonnee@orange.fr
	<b>ALZHEIMER 04</b> 37 rue Chacundier - 04100 MANOSQUE ☎ 04 92 74 49 40 / francealzheimer04@gmail.com
	<b>LES LUTINS CERESTAINS</b> Ecole de Cereste- Bd Victor Hugo - 04280 CERESTE ☎ 04 92 79.01.15 / leslutinscerestains@gmail.com
	<b>Association Familiale d'ALLOS</b> C/o BARRE – BESNARD Sylvie N°122 Impasse des Genets - Chalet Les Clarines - 04260 ALLOS ☎ 04.92.83.06.47
	<b>Point Rencontre</b> 11 Place du Commerce - 04160 CHÂTEAU ARNOUX ☎ 04.92.64.38.05 / secretariat@pointrencontre04.fr



**AFTC des Alpes du Sud**  
ASSOCIATION DE FAMILLES DE TRAUMATISÉS  
CRANIENS ET DE L'ÉNERGIE-LIÉS

**AFTC 04-05**

26 rue des Tanneurs - 04100 MANOSQUE



**Association Familiale des AUGIERS**

Centre Desmichels – Boulevard Martin Bret - 04000 DIGNE-LES-BAINS

☎ 04.92.34.71.10 / 06.72.93.75.92 / afa.augiers@gmail.com

**Association Familiale des AHP**

C/o UDAF 04

Le Florilège - 39 Bd Victor Hugo - 04000 DIGNE-LES-BAINS



**La Maison de la Famille en Pays de Forcalquier**

Place Saint Michel - 04300 FORCALQUIER

☎ 04.92.75.38.03 / maisondefamille@mdf-forcalquier.info



**LA CLÉ DES AGES / Fin activité 31/03/2022**

62 Rue de la République - 04250 LA MOTTE DU CAIRE

☎ 04.92.36.13.43 - 06.32.68.39.85 / Lacleledesages@orange.fr



**CŒUR LAVANDE**

La Pitchounette – 7 rue de Provence - 04000 DIGNE LES BAINS

☎ 04.92.36.15.11 /association@coeurlavande.fr

**FÉDÉRATIONS**



**ALPE**

3 bis Place de la Mairie - 04200 PEIPIN

☎ 04.92.34.52.97 (tel+fax) / asso.alpe@orange.fr



**FDADMR**

4 Avenue Demontzey - 04000 DIGNE-LES-BAINS

☎ 04.92.34.07.75 / federation.admr04@orange.fr

**GROUPEMENTS FAMILIAUX ASSOCIÉS**



**Unafam 04**

Maison de la famille, Place St Michel - 04300 FORCALQUIER

☎ 04.92.72.53.36 / 07.67.18.66.88 / 04@unafam.org



UNIS  
POUR LES  
FAMILLES

UN GRAND MERCI À TOUS LES  
BÉNÉVOLES ET SALARIÉS  
QUI S'ENGAGENT, AU QUOTIDIEN, AU SEIN DE L'UDAF 04,  
DANS LES DIFFÉRENTES ACTIONS ET  
MANIFESTATIONS PORTÉES  
POUR ET DANS L'INTÉRÊT DES FAMILLES  
DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE



**Udaf**  
Alpes-de-  
Haute-Provence

Union Départementale des Associations  
Familiales des Alpes-de-Haute-Provence

39, Boulevard Victor Hugo  
04 000 Digne-les-Bains  
Tél: 04 92 30 57 10 / Fax: 04 92 30 57 14  
Email : [institution@udaf04.fr](mailto:institution@udaf04.fr)  
ou [pjm@udaf04.fr](mailto:pjm@udaf04.fr) (service protection juridique)

 [www.facebook.com/udaf04](https://www.facebook.com/udaf04)

 [www.udaf04.fr](http://www.udaf04.fr)